

Guyot
Le Travail et le Socialisme.


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

Belgium

Yves GUYOT

LE TRAVAIL

ET

LE SOCIALISME

LES GRÈVES

CONFÉRENCES

Données à l'Association libérale de Liége,
le 19 mai 1895,
et à l'Association libérale de Verviers,
le 21 mai 1895.

LIÉGE
Imp. du journal *la Meuse*, boul. de la Sauvenière, 10

1895

LE TRAVAIL ET LE SOCIALISME

Le Travail et le Socialisme

CONFÉRENCE

Donnée par **M. Yves GUYOT**, à l'Association libérale de Liége, le 19 mai 1895.

M. Yves Guyot (*applaudissements*). Messieurs, je remercie tout d'abord M. le président de l'Association libérale des paroles aimables et flatteuses par lesquelles il a bien voulu m'accueillir.

Vous savez, Messieurs, que les députés socialistes français ont envoyé une Adresse aux députés socialistes belges pour affirmer leur solidarité. C'est bien le moins, si les socialistes font de l'internationalisme au point de vue de leur politique de spoliation, que les partisans de la liberté fassent aussi de l'internationalisme et puissent se prêter un mutuel appui, un mutuel concours pour se dire réciproquement les uns aux autres quel est l'état des questions économiques dans leurs pays respectifs. (Approbation.)

Définition du travail

Messieurs, je vous fais toutes mes excuses si ma conférence est un peu aride, mais nous ne sommes pas ici pour émettre des déclamations trop faciles. Je crois que si nous voulons combattre d'une manière efficace le programme, les doctrines, les théories du socialisme, il faut nous appuyer sur des faits bien étudiés, sur des doctrines sérieusement et solidement établies. Aussi permettez-moi de commencer par entrer dans l'analyse de ce phénomène social qu'on appelle le travail et auquel on prête tant d'acceptions diverses.

On a dit autrefois que le travail était un frein. C'est une parole qui a échappé à M. Guizot ; elle est malheureuse. En 1848, on chantait : « Le travail, c'est la liberté ! » Il n'est pas plus la liberté qu'il n'est un frein ; c'est un phénomène qui appartient à tout organisme, parce que tout organisme, pour vivre, se développer, s'entretenir, a besoin d'agir sur le milieu qui l'entoure. C'est cette action d'un organisme quelconque, végétal, animal ou homme, sur le milieu dont il vit, auquel il doit s'adapter, qui s'appelle le travail. Il est plus ou moins conscient. Il est inconscient chez la plante, plus ou moins inconscient chez l'animal, quoiqu'il fasse des efforts considérables pour obtenir les satisfactions dont il a besoin. Mais si l'homme donne un nom à la portée de ces efforts, dont il a conscience, il l'appelle le travail.

On a dit que le travail est humain et que, par conséquent, ce n'est pas une marchandise comme un autre objet. Si le travail est un fait humain, l'échange est un fait humain aussi et bien plus humain que le travail. Le travail est l'effort de tous les organismes ; l'échange, au contraire, est un fait purement humain. Considérez n'importe quel animal, si développé qu'il soit, le chien par exemple : vous n'avez jamais vu un chien échanger un os contre une gamelle de soupe. (*Rires.*)

L'échange est une relation humaine relativement moderne. Dans les civilisations primitives, l'échange

n'existe pas. On n'y connaissait que le pouvoir, la force. Les plus forts tâchaient d'obtenir, avec le moins de fatigue possible et avec le plus de tyrannie, les satisfactions résultant du travail antérieur des autres ; mais, en réalité, l'échange est une relation moderne, et on peut dire que la liberté de l'échange est une conception contemporaine qui est encore bien mal comprise, puisqu'il y a encore des protectionnistes et des socialistes.

Dans les civilisations primitives, le principal travail, c'était la guerre. On considérait qu'il s'agissait de prendre aux autres ce qu'ils avaient pu parvenir à acquérir. Cette notion de l'appropriation des objets disparaît au fur et à mesure que la civilisation industrielle se développe. On acquiert peu à peu la conviction que les conquêtes matérielles, faites les armes à la main, ne valent pas, relativement au développement d'un peuple, les conquêtes scientifiques. La Belgique, par exemple, a six millions d'habitants et un million de chevaux-vapeur, ce qui représente une annexion de 21,000,000 de travailleurs qui ne se fatiguent pas, qui ne se mettent pas en grève, qui travaillent avec constance jour et nuit. Voilà une conquête qui a été faite sur les agents naturels. La Belgique a un commerce général de 4,179,000,000 de francs, ce qui représente 666 francs par tête. Je félicite les Belges de ce commerce général, car il est beaucoup plus considérable, proportionnellement, que le commerce général français, qui est de 9,600,000,000 de francs, soit 250 francs par tête.

Ces chiffres représentent l'appropriation considérable de toute espèce d'utilités qui sont à la disposition de tout habitant de la Belgique et qui sont destinées à satisfaire soit directement, soit indirectement, soit par voie d'échange, les besoins qu'il peut ou croit avoir. En un mot, si nous suivons la phase du développement humain, nous voyons d'abord, dans les civilisations primitives, l'effort se concentrer sur la conquête. On cherche à piller le travail des autres ; le despotisme de l'homme sur l'homme est d'autant plus grand que la puissance de l'homme sur les agents naturels qui l'entourent est moins grande. C'est une loi absolue du progrès humain. On reconnaît qu'une civilisation est en avance lorsque l'on

voit une action de plus en plus grande de l'individu sur le milieu et lorsque l'action coercitive de l'homme sur l'homme disparaît.

Progrès moraux et matériels.

M. le président de l'Association libérale rappelait tout-à-l'heure que les socialistes, dans leurs écrits et dans leurs discours, prétendent que la liberté a fait faillite. C'est, en ce moment, le mot à la mode. M. Brunetière a écrit, en France, que la science a fait faillite ; un autre a déclaré que c'est le travail. C'est un terme qui appartient au vocabulaire courant. Voyons donc si la science, le travail, la liberté ont fait faillite depuis un siècle.

Jamais un individu, il y a un siècle, ne se serait douté des merveilles que nous possédons aujourd'hui. Si vous relisez les récits des voyageurs, les statistiques bien ou mal établies de cette époque, si vous remontez à la manière de vivre des personnes les plus riches et les plus puissantes, à la fin du XVIII[e] siècle, vous voyez qu'il n'y a aucune espèce de comparaison à établir avec le confortable d'aujourd'hui. Permettez-moi un exemple un peu trivial. Un mouchoir de poche est un objet qui paraît d'un usage commun à tout le monde maintenant. Il y a un siècle, c'était encore une rareté. Les plus humbles ménages font usage de la serviette. Au 17[e] siècle, même dans les cours où la richesse allait jusqu'à la profusion, comme celle de Louis XIV, la serviette était d'un usage restreint. Il en est de même des chaussures, des bas, des poêles, des casseroles, d'une foule de choses dont nous ne nous apercevons plus parce que nous avons l'habitude de les voir et que nous ne sommes profondément choqués que si quelque personne en est dépourvue. Tout ce minimum de confortable est entré dans les habitudes. Il nous manque, en ce moment, un terme de comparaison pour apprécier le progrès accompli dans le bien-être de l'humanité depuis un siècle, que dis-je ? depuis un demi-siècle.

Plaçons-nous au point de vue du travail. Autrefois,

ce mot signifiait l'effort musculaire de l'homme. Il fallait qu'il forgeât lui-même ; il n'avait à sa disposition, en dehors de la force animale, que la force du vent et les chutes d'eau employées pour des moulins ou quelques forges. Actuellement, partout la vapeur, l'électricité, les accumulateurs et les presses hydrauliques sont employés et le travail perd de plus en plus son caractère musculaire pour se transformer en service de direction.

J'ai eu le plaisir hier de visiter l'usine Cockerill. Partout là, on voit des ouvriers qui pèsent sur un levier réglant le mouvement d'une machine à raboter ou à forer, qui font manœuvrer une pièce de 10 tonnes en tournant un robinet. C'est le travail de direction qui remplace l'effort musculaire.

Dans les mines, de nouveaux explosifs comme la grisoutine peuvent détoner impunément dans un milieu grisouteux.

Les explosifs remplacent le pic. En 1893, le bassin du Pas-de-Calais en a employé 286,699 kilogr. à lui seul.

Sans doute, il y a encore un travail matériel, travail pénible à col tordu, qu'exécute l'ouvrier couché dans les galeries ; mais si vous comparez la manière dont il est organisé aujourd'hui à celle d'il y a un siècle, quelle différence ne constatez-vous pas ?

Il n'y avait aucun moyen d'échapper au grisou avant la lampe de Davy, qui date de 1817, et cette lampe n'a cessé de recevoir des perfectionnements, et aujourd'hui c'est le moindre moyen que l'on ait inventé pour atténuer les effets du grisou ; on arrive à le faire disparaître grâce à de puissantes ventilations qui l'emportent dans un torrent atmosphérique. Autrefois, que faisait-on pour s'en débarrasser ? Des hommes appelés pénitents, ayant la tête entourée de bure, se traînaient dans les galeries, mettaient le feu au grisou à l'aide d'une longue perche et souvent payaient de leur vie cette façon de procéder. Y a-t-il actuellement un rapport quelconque entre ce mode barbare et primitif de l'exploitation des mines et les modes en usage ?

Jadis, on montait et on descendait par des échelles et l'on portait le charbon à dos d'homme. Maintenant, on le monte par des bennes qui ressemblent aux ascenseurs des maisons riches.

Partout, grâce aux progrès de la science, on fait de nouvelles inventions, on cherche à apporter des facilités et une sécurité de plus en plus grandes dans le travail : c'est une question de prix de revient, c'est une question d'humanité, et rien n'est plus cher qu'un accident qui se produit dans une exploitation industrielle. Pour ces deux motifs, motif moral, motif intéressé et enfin parce qu'un accident est un trouble dans une exploitation industrielle, tous s'unissent pour tâcher d'améliorer les conditions du travail et vous voyez si l'on y arrive ! On ne peut donc pas dire qu'à ce point de vue la science et la liberté ont fait faillite. (*Applaudissements.*)

J'ai entendu répéter cette phrase par des socialistes, par des littérateurs, par des décadents, par des bourgeois qui éprouvent le besoin de faire du sentimentalisme ; avec des phrases plus ou moins vides et prétentieuses, ils concluent que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Personne, sauf Pangloss, ne l'a prétendu. Ce ne sont pas les économistes, à coup sûr, car ils ont l'habitude de voir méconnaître les vérités qu'ils formulent et de s'entendre injurier ; la plupart des gouvernements nient dans leurs actes, dans leurs pratiques les lois reconnues par la science. (*Applaudissements.*)

Ils auraient bien bon caractère s'ils étaient optimistes : cherchant à se rendre compte de la vérité des choses, ils ne sont pas pessimistes systématiquement.

Parmi ces aimables petits sceptiques sentimentalistes et mystiques dont je parlais tantôt, il y en a qui disent avec étonnement que la science n'a pas supprimé le travail. Telle n'a jamais été l'objet de la science. Pour supprimer le travail, il n'y a pas besoin de recourir à elle. Le lézard qui se chauffe au soleil, le lazzarone qui se chauffe étendu sur le sable du golfe de Naples sont indifférents à la science ; ils n'ont pas besoin d'elle pour jouir du premier des luxes de l'homme : la paresse, celui qui lui appartient à coup sûr, dont il est sûr de profiter, tandis que les autres luxes profitent plus à ceux qui le payent qu'à celui qui les paye. Mais il s'agit de savoir si l'idéal de l'humanité doit être la paresse. Quand vous voyez en Afrique ou dans

d'autres pays relativement primitifs des populations ne se laisser émouvoir par aucune curiosité scientifique, ces gens jouissent du luxe de la paresse. Ils sont indifférents à la science, mais, est-ce là l'idéal de la civilisation ? Ni la science, ni l'industrie, n'ont pour but de supprimer le travail ; leur but est d'augmenter la puissance de l'homme, d'agrandir sa force, son pouvoir. C'est l'honneur de l'humanité que chacun de nous tâche de se développer davantage, de devenir plus puissant sur le milieu dans lequel s'exercent nos facultés. Tout progrès scientifique et industriel provoque de nouveaux devoirs et de nouveaux efforts. Si, par exemple, il n'y avait pas eu de chemins de fer entre Paris et Liége, je ne serais pas venu ici donner cette conférence. Cet effort n'est pas bien pénible, mais, enfin, c'est un déplacement et je serais resté tranquillement à Paris. Il en est de même dans beaucoup d'autres ordres de faits. S'il n'y avait pas de chemins de fer, pas de bateaux à vapeur, pas de moyens de transport, il y aurait beaucoup moins de gens qui se déplaceraient et, par conséquent, ceux qui affrontent les fatigues des voyages, si atténuées qu'elles soient, peuvent se plaindre que l'augmentation des moyens de circulation a augmenté la somme de leurs efforts au lieu de les diminuer,

Toute la science, toute l'industrie ont le même résultat ; développer l'énergie humaine, permettre à l'homme de faire davantage. Ni les savants ni les inventeurs n'ont point songé à dire à l'homme qu'il n'aura plus rien à faire. Au contraire ! On met à sa disposition des moyens d'action plus puissants, qui le sollicitent à en faire un usage toujours meilleur. (*Applaudissements.*)

On dit encore que la science et la liberté de l'industrie n'ont pas supprimé la misère, qu'il y a des pauvres et des riches comme par le passé. Assurément ; et il y aura toujours des inégalités de conditions sociales, pour une excellente raison. Par hypothèse, donnez demain de l'argent au paddy irlandais. Demain, cet argent aura disparu chez le marchand de wiskey. Donnez-le à des paysans français : ils l'auront mis dans un bas pour le conserver. Il y a des individus économes, prévoyants, tandis que d'autres ne le sont pas. Il y en a qui travaillent volontiers,

d'autres ont une répugnance naturelle pour le travail. C'est souvent par la faute de leur constitution ; ils sont maladifs, ils ont un tempérament lymphatique. Si vous mettez deux individus, non seulement de même race, mais de même famille, l'un à côté de l'autre, au bout d'un certain temps vous constaterez toujours des inégalités entre eux. Qu'est-ce que la misère aujourd'hui ? Si vous comparez la misère des civilisations primitives avec la situation actuelle du plus dépourvu des pauvres européens, ce dernier est un sybarite relativement aux malheureux fuégiens ou aux Pècherais de la Terre-de-Feu. Si nous allons à Londres, dans certaines agglomérations, dans certaines ruelles, on voit des femmes et des hommes déguenillés qui, résignés à la misère, paraissent arrivés au dernier degré de la dégradation humaine. La misère existe donc toujours, mais le nombre des pauvres assistés à Londres a diminué, depuis 1815, de plus de 25,000. Il y en a moins de 80,000 au lieu de 106,000. On dépense pour eux cinq fois plus qu'on ne dépensait à cette époque. Or, comme les aliments, comme les vêtements, comme tous les objets manufacturés ont diminué de prix dans une forte proportion, il en résulte que ces individus assistés, qui ont diminué en nombre, jouissent d'un bien-être minimum beaucoup plus considérable que n'était celui de leurs pères et de leurs grands-pères. Il y a donc atténuation de la misère.

Dans un autre ordre d'idées, je vais prendre un exemple qui vous touchera spécialement : celui de l'usine Cockerill. Elle a dépensé 340,000,000 de salaires depuis 1842. Si vous enleviez cette somme à la province de Liège, les personnes qui l'ont touchée ne se trouveraient pas dans la situation où elles sont aujourd'hui. Il y a des familles qui ont pu s'élever, il y a des ouvriers qui sont parvenus à faire de leurs fils des ingénieurs, des directeurs d'usine ; il y a enfin toute une population qui a joui de l'aisance, grâce à cette dépense, ce qu'elle n'eût point fait sans ces 340,000,000.

On dit enfin que ni la science, ni la liberté, ni l'industrie, etc., n'ont augmenté la moralité. Je crois qu'il y a là encore une erreur et que la moralité générale est plus grande que par le passé, surtout si

on considère notre tendance à l'altruisme. Comparez, la civilisation romaine avec la civilisation actuelle. La civilisation romaine, qui était extrêmement avancée sous tant de rapports, n'était qu'une civilisation de conquête. Rome prenait des provinces, les exploitait, y établissait la paix de la servitude, mais partout où cette civilisation romaine a régné, partout où elle s'est installée, nous la voyons édifier des cirques et des arènes dans lesquels se livraient des combats sanglants de gladiateurs, et les spectateurs se repaissaient de la vue de massacres de beaucoup d'hommes. Ce genre de spectacle nous fait horreur, nous épouvante et nous considérerions comme d'odieux barbares les peuples qui se livreraient à de pareils jeux, qui, à cette époque, paraissaient comme l'apanage d'une civilisation raffinée.

Aujourd'hui, on cherche à soulager toutes les misères ; on recourt aux combinaisons les plus ingénieuses pour les atténuer et quelquefois on aboutit, je le reconnais, à une véritable faillite. On pourrait bien dire que, loin d'être entachés d'égoïsme, comme on aime à le répéter, nous péchons par un excès de philanthropie. Je l'ai dit un jour, comme ministre des travaux publics, à la tribune française, à propos d'une grève des mineurs du Pas-de-Calais, en 1891. Il y avait des socialistes qui parlaient naturellement de la dureté des patrons, de leur inflexibilité. J'ai répondu : « La plupart de ces patrons ont péché par excès de philanthropie ; ils ont voulu trop faire d'œuvres sociales, ils ont trop voulu être les tuteurs moraux de leurs ouvriers ; ils ont voulu s'occuper trop de leurs affaires, venir à leur secours sous toute espèce de forme, et comme ils ont multiplié les points de contact entre les ouvriers et eux, de là sont nées des occasions de conflits qui ont été à la base de presque toutes les grèves de mineurs. »

Je ne dis pas qu'un certain nombre ont agi uniquement par sympathie. Il en est qui alliaient en même temps leurs sentiments moraux avec leurs intérêts et qui se disaient qu'en comblant leurs ouvriers de soins et de prévenances, en les affiliant à des Caisses de retraite, en leur facilitant l'éducation de leurs enfants, en leur accordant des secours de toute espèce, en les logeant, ils les attacheraient davantage à l'exploi-

tation, se mettraient à l'abri des grèves, s'assureraient une main-d'œuvre stable et qu'ils y retrouveraient un bénéfice puisqu'ils donneraient ainsi plus de solidité au contrat de travail à leur égard. C'était un calcul très-légitime qui s'associait avec des bienfaits matériels et moraux qui sont indiscutables. Seulement, il était entaché d'une erreur : ces soins, ces attentions détournaient le contrat de travail de son véritable caractère et, puisque je parle des contrats du travail, nous aborderons immédiatement cette question.

Le contrat de travail

Une des grandes erreurs actuelles, non seulement parmi les socialistes, mais parmi les employeurs comme parmi les travailleurs, c'est de ne pas considérer le travail sous son véritable caractère.

C'est une vieille conception qui dérive de l'ancienne conception de l'esclavage que le travail est un lien entre deux personnalités : entre l'ouvrier et le patron. Je n'aime pas ce dernier mot, j'aime mieux celui d'employeur, comme disent les Anglais, ou le mot de salariant. On a toujours l'air de supposer qu'entre l'employeur et le salarié il y a un lien d'une nature spéciale. Il n'en est rien. Est-ce que c'est un homme que paye le salariant ? Notre Code civil le déclare très-nettement : ce n'est pas du tout l'homme, ce sont ses services ou bien c'est le produit que lui livre cet individu. Le travail n'est pas rémunéré en lui-même. Quand vous salariez quelqu'un, ce n'est pas parce qu'il travaille ; vous voudriez supprimer son travail et vous vous efforcez d'y substituer la machine ; c'est parce qu'il vous rend un service, c'est parce qu'il vous donne un produit en échange d'une rémunération. Le contrat de travail est identique au contrat d'échange.

Souffrez que je me serve d'un exemple. Un médecin vient vous soigner ; vous ne pouvez le payer à la pièce, ce serait difficile. Qu'il travaille ou non, qu'il vous ait examiné pendant deux minutes ou pendant une heure, qu'il vous ait dit que votre affection était

un bobo insignifiant ou qu'elle avait un caractère grave, c'est un service qu'il vient de vous rendre et vous le payez, non pour son effort, mais pour le service qu'il vous a rendu.

Voici une industrie quelconque où on travaille aux pièces, système de travail qui est la véritable forme de l'échange. L'industriel achète la pièce qui est produite par le travail de l'ouvrier. Mais ce travail en lui-même lui est absolument indifférent. Qu'il soit fait comme l'ouvrier l'entend, pourvu que la pièce ne dépasse pas le prix de revient convenu, l'industriel la paye. Il y a là un contrat d'échange, un contrat d'achat du côté de l'industriel, un contrat de vente de la part de l'ouvrier qui a fabriqué les pièces. L'employeur lui fournit des matières premières, l'ouvrier les modifie pour un usage quelconque et l'employeur paye cette modification qui a été apportée par l'ouvrier ; il paye le produit. Vous voyez que là il y a un échange, absolument comme si vous achetiez quelque chose dans un magasin.

Vous entrez dans un magasin. Vous achetez un chapeau de paille : c'est un contrat d'échange. Par qui ce chapeau de paille a-t-il été fait? Vous ne vous en occupez pas. Vous n'avez de rapport qu'avec celui qui vous le vend directement. Mais, auparavant, celui-ci l'a acheté, à un certain prix, à un travailleur quelconque. Si cette personne a fourni à la fois la matière et le travail, il y a un simple échange ; si, au contraire, cette personne n'a fourni que son travail et qu'une autre personne a fourni la matière première, alors on dit qu'il y a un salarié et un salariant, mais c'est toujours un produit que l'un des contractants achète et que l'autre vend.

Qu'est ce qu'un industriel? C'est un intermédiaire entre ceux qui lui vendent des matières premières et ensuite les ouvriers qui lui vendent la mise en œuvre de ces matières premières, qui lui vendent les produits qui en résultent.

Cockerill consomme 1,400 tonnes de charbon par jour. Sur ces 1,400 tonnes, il en produit 1,000. Par conséquent, il paye des salaires par 1,000 tonnes de charbon. Il en achète 400. Qu'il ait acheté cette houille ou qu'il l'ait produite, c'est exactement la

même chose, sauf peut-être une différence dans le prix de revient. Qu'il mêle dans ses fourneaux de la houille achetée ou de la houille produite par ses ouvriers, c'est toujours le produit qu'il a acheté. Le produit du travail du mineur ce n'est pas le travail du mineur. On ne travaille pas pour travailler ; on ne fait pas de l'industrie pour l'industrie, comme on fait de l'art pour l'art. On fait un travail pour vendre un service ou un produit. L'industriel n'est qu'un intermédiaire.

Le capital et le travail.

On parle des rapports du capital et du travail. C'est une expression fausse. Le capital dans l'industrie n'est qu'une avance et un fonds de garantie.

On installe une industrie avec un capital. Pourquoi ce capital est il nécessaire? C'est afin d'acheter un outillage, en vue d'un produit quelconque, c'est afin de pouvoir se procurer les matières premières et d'avoir un fonds de roulement qui en garantit le paîment comme il garantit le salaire, lequel est un marché à forfait. Mais qui paye, en définitive, le salaire? C'est le consommateur. Une usine qui ne vivrait que sur son capital verrait bientôt ce capital épuisé et ferait faillite. Par conséquent, c'est le consommateur, c'est en dernier ressort l'acheteur du produit qui rémunère tout d'abord le salaire de l'ouvrier et la matière première achetée par l'industriel.

L'industriel n'est donc qu'un intermédiaire qui fait converger vers un point de contact certaines matières premières situées sur divers points du globe et les livre à la main-d'œuvre qui est nécessaire pour les transformer en produit déterminé ; puis ce produit est écoulé pour être mis à la disposition des besoins des consommateurs. Mais ce sont les consommateurs qui payent ; ce sont eux qui payent le salaire et qui le règlent. C'est le consommateur qui fixe le prix du produit qu'il veut acheter.

Il y a une grève dont on ne parle pas et contre

laquelle il n'y a rien à faire : c'est celle du consommateur. S'il trouve un produit trop cher ou qui ne lui convient pas, il se borne à ne pas acheter. En industrie, en temps normal, dans un régime de liberté économique, le producteur qui a un capital à rembourser, à rémunérer, des salaires et des échéances à payer, a toujours plus besoin de vendre que le consommateur n'a besoin d'acheter. Il peut se priver, il peut restreindre sa consommation, et si, par un artifice quelconque, à l'aide de règlements sur les heures du travail, des minima de salaire, vous dépassez un certain prix de revient qui ne peut pas convenir au consommateur, celui-ci se met en grève. Il n'achètera pas et il n'y aura pas de loi qui pourrait le contraindre à acheter. Le débouché se fermera et alors ce sera la grève du consommateur ; et celle-ci amènera cette grève forcée qui s'appelle le chômage. Les ouvriers demanderont en vain un travail qu'un prix de revient trop élevé aura supprimé. (*Applaudissements.*)

Dans une discussion que j'eus l'année dernière au Congrès de la réglementation du travail à Anvers, M. Vandervelde avait invoqué l'expérience des Factory-Acts anglais de 1872 et 1878 pour montrer que la libre Angleterre elle-même, cette nation individualiste, était intervenue dans le contrat de travail. Je lui répondis : Mais quelles en ont été les conséquences ? S'il y avait une nation qui fût à la tête de toutes les autres au point de vue de l'activité industrielle, de sa puissance d'expansion, c'était l'Angleterre. Eh bien! depuis que les Trades-Unions ont abandonné les principes de liberté pour demander l'intervention de l'Etat dans les questions de travail, depuis que l'Etat s'est laissé aller à obéir à cette suggestion qu'il pouvait intervenir dans l'organisation des ateliers, il y a eu des conséquences considérables.

D'après M. Sparrow, de Beckminster, l'Act de 1878 a éteint dans le Staffordshire 120 hauts-fourneaux sur 153. Et cependant il ne s'agissait que d'un acte dont le principe est acceptable : c'était la protection du travail des enfants. Mais le Factory-Act de 1878 a supprimé la fabrication des bouteilles ; la tannerie a disparu à Leeds et à Bristol, la carrosserie a diminué. La fabrication du ruban à Coventry et

Congleton s'est éteinte. La production du plomb a été réduite et la production mécanique a été frappée d'un arrêt de développement.

Vous trouverez cette analyse dans les comptes-rendus du Congrès d'Anvers ; vous y verrez les dépositions dans les diverses enquêtes qui ont eu lieu en Angleterre, où partout les directeurs, les chefs des plus grandes Associations ont prouvé que, en réalité, le Factory-Act de 1878 avait frappé d'arrêt le développement de l'industrie du coton et du lin.

Vous voyez les Trades-Unions demander dans certains endroits la limitation des heures du travail, mais d'autres s'y opposent. Les mineurs de Durham, par exemple, la repoussent.

Le gouvernement anglais, qui fait du socialisme politique parce qu'il ne peut pas perdre les onze voix du labour-party, invoque un assez singulier argument pour justifier ses faiblesses : une délégation d'exploitants de mines était allée trouver Lord Rosebery, le 26 avril 1894, pour lui faire des observations relatives à la réduction du travail des mineurs à huit heures. Lord Rosebery lui répondit : « Vous avez déjà des journées de travail très-courtes ; raccourcissons-les chez nos concurrents. Les partisans de la législation du travail font du cosmopolitisme. Invoquée comme exemple, cette mesure affaiblira la concurrence du dehors. » *(Rires.)*

Les partisans de la réglementation du travail disent souvent : « Les mœurs ont déjà fait cette réforme ; si vous y ajoutez la loi, tout ira bien. » On ne s'aperçoit pas que si les mœurs ont déjà fait cette réforme, ce n'est pas la peine d'y ajouter la loi. *(Applaudissements.)*

Liberté d'achat et de vente

J'ai rappelé que le contrat de travail n'était qu'un contrat d'échange. J'ai toujours été étonné en voyant les socialistes belges en même temps se déclarer partisans de l'intervention de l'Etat dans le contrat de travail et se dire libre-échangistes.

Il y a incompatibilité. Si vous voulez intervenir dans le contrat de travail, vous devez intervenir *a fortiori* dans le contrat d'échange. Si vous voulez protéger l'ouvrier national contre son patron, vous devez également le protéger contre son concurrent international. Par conséquent, dire qu'on est à la fois libre-échangiste et socialiste, c'est tomber dans une grossière contradiction.

Quand l'Angleterre, ayant adopté la politique du libre-échange, a voulu intervenir dans l'organisation du travail, elle a commis un contre-sens. Qui dit liberté d'acheter et de vendre dit également liberté de fabriquer, liberté de faire.

J'avais déclaré en France, il y a près de vingt ans, aux prédécesseurs de M. Méline : Si vous faites du protectionnisme, vous développerez le socialisme. Si vous dites : « Nous voulons protéger le travail national,» les ouvriers viendront dire : Le travail national, c'est nous; nous demandons à être protégés contre la concurrence étrangère, contre nos employeurs et à participer aux bénéfices que vous voulez leur garantir par des droits de douane. C'est un langage logique.

Mais, dans un pays de libre-échange, là où l'Etat déclare qu'il se désintéresse du contrat d'échange, la situation n'est plus la même. Il y a contradiction si on essaye d'établir une corrélation entre la protection de l'ouvrier et la liberté de l'échange ; et alors, nous en revenons à la vieille formule du XVIII[e] siècle, de Gournay de Quesnay: Laissez l'industriel faire comme il l'entend, le consommateur acheter ce qui lui convient ; laissez faire, laissez passer.

Et qu'est-ce ? C'est la liberté du travail, c'est la liberté économique.

Et elle a fait un certain nombre de merveilles, cette liberté économique, si mutilée, si restreinte qu'elle ait toujours été. On s'en aperçoit quand on compare notre situation actuelle à celle des Corporations de l'ancien régime, dont chacune passait son temps bien plus à empêcher la voisine de faire qu'à faire elle-même, qui étaient continuellement en rivalités et en guerre les unes contre les autres et qui se faisaient des procès interminables. Si l'on examine la situation actuelle, on ne peut dire que la liberté de faire, la liberté du travail a nui à l'esprit d'invention, au développement

de l'industrie, et les nations qui sont à la tête du monde économique, comme la vôtre, ont prouvé que c'est grâce à l'application de cette formule qu'elles sont parvenues à un si haut degré de prospérité.

Les théories socialistes

Qu'est-ce, maintenant, que le socialisme met en face ?

M. Hector Denis, combattant la formule que je viens de rappeler, reconnaissait cependant que « la grande conquête scientifique du XVIIIe siècle était d'avoir établi que les phénomènes économiques étaient soumis à des lois, notamment à la loi de l'offre et de la demande. »

Après mon discours du 8 mars 1893, dénonçant les menées révolutionnaires de la Bourse du Travail, j'avais été condamné à mort ; des délégués voulurent bien cependant y mettre quelques formes et même me proposèrent une exécution « bourgeoise. » L'un d'eux finit par me dire : « Vous ne voulez donc pas abroger cette infâme loi de l'offre et de la demande ? » Je répondis que ce n'était pas plus en mon pouvoir que d'abroger la loi de la pesanteur. Si vous vous jetez par la fenêtre, vous tomberez par terre ; eh bien ! la loi de l'offre et de la demande n'a pas moins d'efficacité et aucun pouvoir ne peut l'abroger. » (*Rires et approbation.*)

M. Denis, dans un discours qu'il a fait récemment au Conseil supérieur du travail de Belgique, a reproché aux « non-interventionistes d'avoir une conception purement négative de la liberté. » Nous allons voir la conception positive que les interventionistes ont de la liberté.

Quoique assez vague, tous les socialistes se rallient au programme de Gotha de 1875. C'est sur lui que les Lassalliens et les partisans de Karl Marx ont fondé le parti socialiste allemand, qui, depuis, a fait de si beaux progrès dans le reste du monde. Voyez toutes leurs doctrines : elles reposent sur deux affir-

mations dues à Lassalle et à Karl Marx : D'abord la loi d'airain du salaire de Lassalle. Lassalle a emprunté cette expression à Ricardo, qui l'avait empruntée lui-même à Turgot. Il l'a défigurée et lui a donné un caractère absolu. Il est arrivé à déclarer que, quels que fussent les progrès de l'industrie, de la science, de la richesse publique, jamais l'ouvrier n'aurait à sa disposition que le minimum de salaire nécessaire à ses moyens de subsistance. Tous les faits démentent cette loi. J'en ai opposé de tous genres.

La série des prix de la ville de Paris a été arrêtée en 1881 par des Syndicats ouvriers. Ont-ils établi un salaire unique ? Ce qui devrait être puisqu'ils ont tous les mêmes besoins. Pas le moins du monde. Le ravaleur est payé à fr. 1.20 l'heure, tandis que le fumiste n'a droit qu'à 75 centimes l'heure. Allez dans une verrerie, dans n'importe quelle usine, vous trouverez des ouvriers qui reçoivent des salaires beaucoup plus élevés que tels autres. La marge qui existe entre les salaires les plus bas et les salaires les plus hauts prouve que la loi d'airain du salaire n'est qu'un mot sur le papier.

Cette « loi d'airain » est si absurde que les chefs socialistes l'ont abandonnée dans leurs théories ; mais ils continuent de s'en servir dans leurs déclamations de réunions publiques.

En Belgique, les subsistances ont diminué de prix. Depuis cinquante ans, le blé a baissé de 25 p. c. et la moyenne des salaires a plus que doublé. A la Vieille-Montagne, il s'est élevé, depuis 1837, de fr. 1.35 à fr. 3.18, soit de 140 p. c. Tous les objets manufacturés ont diminué de prix. Si la loi d'airain des salaires existait il y a 60 ans, elle n'existerait donc plus maintenant !

Passons à la formule de Karl Marx. Il a fait un gros ouvrage, aussi diffus que compact, pour essayer d'établir que le bénéfice du patron n'était que le surtravail de l'ouvrier ; que si l'ouvrier travaillait douze heures, six heures étaient employées à sa rémunération et six heures au bénéfice du patron. Chose très-curieuse, c'est avec cette affirmation de Marx et avec celle de Lassalle que les socialistes ont fait toute leur propagande. Voilà les leviers avec lesquels ils

soulèvent les foules. Il est vrai que les foules ne se préoccupent guère de la question du surtravail ni de la théorie de Karl Marx. Elles croient, dans leur simplicité, qu'il suffit que des capitalistes se réunissent et qu'ils aient beaucoup d'ouvriers à leur disposition pour gagner immédiatement des sommes considérables. Quand l'ouvrier travaille un certain nombre d'heures, il y en a quelques-unes pour l'ouvrier, le plus grand nombre pour le patron. Elles ne calculent ni les risques de l'entreprise, ni l'outillage, ni les variations dans les prix d'achat du matériel, des matières premières et dans les prix de vente. Elles tiennent pour non avenus l'habileté de la direction, l'art de se créer des débouchés. Réduite à ces termes, rien ne serait plus simple que l'industrie. Vous réunissez des capitaux, vous faites travailler et vous extorquez la différence à l'ouvrier. Mais l'histoire prouve que les établissements arrivés à une haute prospérité ont souvent passé par des phases de détresse et de ruine. Le fondateur des établissements de Seraing, John Cockerill, est mort dans le désespoir, à Varsovie : il se considérait comme ruiné.

En France, le Creusot, avant d'arriver à son degré de prospérité, a passé par plusieurs désastres. Tous les grands établissements ont eu des crises à traverser.

Je suppose que, pour un de ces grands établissements, qu'il parait si facile de diriger et d'administrer, tout d'un coup, par suite d'un événement quelconque, d'une révolution industrielle, les débouchés se ferment. Il y a la poussée formidable des capitaux, des salaires, du personnel qu'on tient à conserver, la poussée de tous les engagements pris. Si vous ne surmontez pas toutes ces difficultés, c'est l'écrasement qui sera d'autant plus grand que l'établissement aura été plus considérable.

Dans une récente brochure, M. Frère-Orban faisait une observation très-juste relativement à ce préjugé d'après lequel tout établissement, pourvu qu'il soit grand et riche, peut donner des salaires élevés.

Une Caisse d'épargne peut comprendre des centaines de millions. Il y a des porteurs de petits livrets de 25 ou 100 fr. Dans la plupart des grandes Sociétés par actions, s'il y a de grands porteurs, il y a aussi

de petits porteurs. L'importance d'un établissement ne prouve pas qu'il peut donner des salaires plus élevés qu'un autre petit établissement, parce que ce n'est pas le capital initial de l'établissement qui rémunère les salaires.

Une Compagnie de chemin de fer ne peut pas payer des salaires plus élevés qu'une autre Compagnie de chemin de fer parce qu'elle a à sa tête un très-riche financier, car il se ruinerait s'il les payait sur son capital. On ne peut calculer le taux du salaire sur le capital d'une entreprise ; il doit être calculé sur le débouché, c'est-à-dire sur le prix que le consommateur consent à payer tel ou tel article et sur le prix établi par les autres producteurs de cet article, par les concurrents. (*Applaudissements.*)

La reprise des industries par l'Etat

Le programme du parti ouvrier belge, comme celui des socialistes des autres nations, comprend la reprise des grandes industries par la collectivité et, notamment, des mines, moyens de transport, etc. (cet *etc.* est d'un vague menaçant), monopole de l'alcool et des industries insalubres.

Vous avez tous entendu parler de la grève des allumettiers, qui se plaignaient que l'Etat employât le phosphore blanc.

Ce qui s'est passé à propos de cette question a démontré qu'il ne suffit pas que l'Etat exploite une industrie pour en supprimer l'insalubrité.

En France et presque partout, on est arrivé à neutraliser les dangers de la fabrication de la céruse. Au lieu de la travailler à sec, on la délaye dans l'huile ; la poussière de carbonate de plomb ne se dégage plus et le métier est devenu relativement sain ; mais en France, il y a encore un client qui demande de la céruse en poudre, c'est-à-dire dangereuse, et ce client, c'est l'Etat, le gardien de l'hygiène ! (*Rires.*)

Au point de vue des mines, je citerai quelques faits de statistique comparée entre la France et la Belgique, qui montreront que la reprise des mines par

l'Etat ne peut que provoquer une illusion et, si elle se réalisait, une déception. Que les socialistes demandent donc aux mineurs de la Sarre s'ils se trouvent bien d'être des ouvriers de l'Etat prussien.

On a l'habitude de plaindre beaucoup les mineurs. Vous les connaissez probablement mieux à Liége et vous les plaignez peut-être un peu moins qu'à Paris. Là, l'imagination voit des hommes tout noirs ensevelis dans des trous, très-profonds, sans se douter qu'à dix mètres ils sont aussi obscurs qu'à cinq cents. Cela a quelque chose de mystérieux et de terrible. De plus, il y a parfois des accidents. Quoi qu'ils proviennent surtout d'éboulements, on ne s'occupe jamais que du grisou, parce que, en général, ses explosions provoquent de gros accidents. Nous pouvons répéter la phrase de la Bible : *Væ soli !* Celui qui meurt seul est ignoré. Mais si plusieurs périssent ensemble, on parle beaucoup de l'accident et l'imagination le grossit encore, si terrible qu'il ait pu être. Si le travail des mines était si épouvantable, il y aurait une émigration des mineurs vers le plein soleil. Or, en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, partout c'est le contraire qui arrive. C'est l'ouvrier agricole qui vient vers la mine et, une fois devenu mineur, il ne redevient plus ouvrier agricole.

Le personnel des mines n'a pas cessé d'augmenter considérablement. En Belgique, il est passé de 37,000, en 1841, à 119,000 en 1891 ; et, si, depuis, il y a eu une rétrogradation de 2,000 ouvriers, elle n'est pas due à leur volonté. Il y a, par conséquent, une augmentation de plus de 220 p. c. Le même fait s'est produit en France.

Les socialistes ont l'habitude de représenter les exploitants de mines comme gagnant des centaines de millions. En Belgique, *le Peuple* a annoncé qu'en 1890 les bénéfices de l'exploitation des mines seraient de plusieurs centaines de millions. Ils ont été de 58,000,000 et cette année était exceptionnelle : le bénéfice est tombé à 11,700,000 fr. en 1892 ; à 6,395,000 francs en 1893.

En France, on parle toujours de trois ou quatre Compagnies dont les actions ont été émises très-bas et qui sont arrivées à des chiffres très-hauts et l'on ne parle jamais des Compagnies qui ont succombé ou

qui ne donnent pas de bénéfices. Je connais une Compagnie, à Saint-Etienne, qui, depuis 1836, a dépensé plusieurs millions de capital et, non seulement n'a jamais donné un sou de dividende, mais un sou d'intérêt à ses actionnaires. Elle continue cependant son exploitation. C'est par une espèce d'amour-propre et elle dépense de temps en temps un million, qui disparaît comme les autres sans intérêt ni dividende.

A la Société des mines de *Bonne-Fin*, à Liége, pendant 21 ans sur 40, ni actionnaires, ni administrateurs, ni commissaires n'ont rien touché. La moyenne annuelle des tantièmes perçus pendant cette période de 40 ans a été de fr. 787.50 par administrateur et de fr. 262 50 par commissaire.

En France, la proportion des concessions exploitées est, relativement au nombre, de 36 p. c. et, relativement à la superficie, de 48 p. c.

En 1893, les mines en gain étaient au nombre de 206 ; les mines en perte, de 259 ; le gain était de 40 millions, la perte de 12. Restaient donc 28 millions. Sur ce chiffre, les combustibles minéraux étaient représentés de la manière suivante : Mines en gain, 151 ; en perte, 150 ; pour les premières, 34 1|2 millions ; pour les secondes, 9 millions : restent 25 1|2 millions.

En Belgique, pour les mines de houille, nous trouvons 271 siéges en activité en 1892 : ils tombent à 268 en 1893 ; 66 mines sont en gain de 11 millions ; 59 en perte de 5 millions ; restent 6 millions en chiffres ronds. Dans la province de Liége, sur les 43 mines en activité, 22 ont réalisé ensemble un bénéfice de 2,969,000 ; les 21 autres ont éprouvé une perte de 1,178,000 francs.

Si nous comparons le tantième en pour cent de la valeur produite, nous trouvons pour cent :

	Aux ouvriers	Aux frais divers	A l'exploitant
1851 — 1860,	50.90	35,20	13,90
1861 — 1870,	52,30	38,10	9,60
1871 — 1880,	52,80	37,90	9,30
1881 — 1890,	54,71	38,00	7,30
1891,	52,20	33,00	14,50
1892,	56,40	57,80	5,80
1893,	55,80	40,70	3,50

Ces chiffres confirment ce que disait M. le président de l'Association libérale, c'est que la part du capital devenait plus petite tandis qu'au contraire la part du salaire devenait plus grande. En France, en 1893, les prix ont diminué de 91 centimes, tandis que les frais de main-d'œuvre n'ont diminué que de 28 centimes.

En Belgique, tandis que le salaire de 1892 à 1893 n'a baissé que de 0,10, un dixième pour cent, la part de l'exploitant a baissé de 65 pour cent.

En 1893, le bénéfice de l'exploitant, par tonne, en Belgique, a été de 33 centimes. Le salaire a été de 5 fr. 34. Le prix de la tonne a été inférieur de 66 centimes à celui de l'année précédente. C'est donc l'exploitant qui a subi tout le poids de la baisse.

Dans la province de Liége, en 1888, le gain par tonne de l'ouvrier était de fr. 4.84 ; celui de l'exploitant de fr. 0.80. En 1893, le premier a atteint fr. 5.63, le second a été réduit à fr. 0.37. Le gain de l'ouvrier a donc augmenté de 16 p. c., celui de l'exploitant a été réduit de 116 p. c.

Je cite ces chiffres parce qu'ils montrent quelles sont les illusions de ceux qui prétendent qu'en faisant exploiter les mines par l'Etat, le salarié, en recevant « l'intégralité de son salaire, » selon le vocabulaire socialiste, deviendrait millionnaire. Que recevrait-il ? 5 p. c., 6 p. c. en plus de son salaire, en admettant qu'il n'y aurait pas d'échecs d'exploitation. Nous savons tous que, dans les exploitations par l'Etat, il y a un certain prix de revient, comme dans les exploitations privées ; qu'il peut y avoir des échecs, et il y en aurait à coup sûr dans une industrie aussi aléatoire que celle des charbonnages, et ce seraient les contribuables qui seraient appelés à les payer.

Je vous demande pardon, Messieurs, de vous avoir retenu aussi longtemps, mais il est bon de remettre sous les yeux du public, qui peut les avoir oubliés, des chiffres de ce genre, pour montrer quelle est l'illusion des socialistes lorsqu'ils prétendent qu'il suffit de réunir toutes les exploitations entre les mains de la collectivité pour que le mineur voie doubler son salaire et diminuer son travail.

Le programme du parti ouvrier

Je ne voudrais pas abuser de votre temps, mais j'ai encore quelques considérations à faire valoir. Je vous ai déjà dit que le programme socialiste est à peu près uniforme et il est calqué partout sur celui de Gotha. Je prends le programme du parti ouvrier belge, dont les déclarations sont un peu moins longues que celles des autres pays :

« *Les richesses et les moyens de production* » *sont le patrimoine commun de l'humanité et* » *doivent rentrer à la collectivité. Le maintien* » *du régime capitaliste est incompatible avec la* » *réalisation de cet idéal. Il est donc nécessaire,* » *pour atteindre cet idéal et arriver en même* » *temps à l'affranchissement complet des tra-* » *vailleurs, de poursuivre la suppression des* » *classes et la transformation de la société* » *actuelle dans le sens de l'appropriation collec-* » *tive des agents naturels et des instruments de* » *travail.* »

Voilà le programme. Comment sera-t-il réalisé ? Je suppose que demain les socialistes aient le pouvoir.

Interrogé le 3 février 1894, au Reichstag, sur l'organisation de la société qui aurait en son pouvoir tous les moyens de production, Bebel répondit : « Nous ne demandons pas aux catholiques quelle est l'organisation de leur paradis. Par conséquent, nous n'avons pas à répondre et à indiquer quelle sera l'organisation des notre société. » (Rires.) Cette réplique pouvait être plus ou moins spirituelle. Il est évident qu'il y a une certaine différence entre l'organisation d'une société qu'on promet du vivant des individus et l'organisation d'un paradis, qui ne doit venir qu'après la mort.

Jaurès, interrogé sur la même question dernièrement, s'est tiré d'affaire par une réponse analogue à celle de Bebel.

Je considère que les socialistes font œuvre de grands politiques en se cantonant dans ces réponses,

car chacun peut ainsi concevoir son paradis comme il l'entend, y mettre tous les bonheurs qu'il désire, tandis qu'au contraire, s'ils arrivaient à préciser, il est probable qu'ils provoqueraient immédiatement des déceptions. Je me demande quel peut être le sérieux d'un parti politique qui entraîne les foules vers un état social qu'il ne peut pas déterminer ; qui leur déclare que le jour où il aura le pouvoir, il leur garantira un Eden tel que l'humanité n'en a jamais vu ; mais quand on lui dit : « Veuillez préciser, » il refuse d'indiquer les conditions de ce bonheur. Un parti qui se fonde sur un programme aussi vague ne peut-il être qualifié de faire du charlatanisme ? (*Approbation.*)

En attendant, sur quoi fonde-t-il cet idéal de paix, de bonheur social qu'il fait luire pour l'avenir ? Sur la lutte des classes. Par conséquent, ce parti qui promet cet idéal de paix sociale, pour préparer ce bonheur, commence par déclarer la guerre à une partie de la société. (*Applaudissements.*) Je ne veux pas vous lire toutes les déclarations que ses chefs ont souvent faites à ce sujet, ce serait trop long ; quelques-unes suffiront.

Un homme mystique et doux, M. Benoît Malon, disant *qu'il faut en finir avec le propriétaire, que le voleur propriétaire n'est pas comme le voleur d'un cheval ou d'une somme d'argent dont le crime cesse avec l'acte*, M. Benoît Malon considérant que, lorsqu'il s'agira d'exproprier des capitalistes, petits et grands, il en est qui opposeront certaines résistances, écrit :

« *On n'arrivera jamais à convaincre la bourgeoisie moderne qu'elle doit se prêter à la socialisation des capitaux. C'est la force qui décidera de cette question en dernière analyse ; la force, l'accoucheuse des sociétés nouvelles, dit Marx. Il ne s'agit donc pas d'être réformiste ou révolutionnaire : il faut être réformiste et révolutionnaire. Nous ne laisserons pas faiblir en nous l'esprit révolutionnaire.* »

Ceci, tous les jours, Vaillant, Guesde et d'autres le répètent et l'affirment.

M. Gabriel Deville a publié un livre destiné à montrer l'impuissance des moyens pacifiques pour

aboutir à l'avénement du socialisme ; et il appelle le jour bienheureux où « *on se servira des moyens » que la science met à la portée de ceux qui ont » quelque chose à détruire.* » (*Rires et applaudissements.*)

Voilà, préalablement à la paix et au bonheur incertains, quelle certitude ils nous donnent : c'est celle de la guerre sociale. Tous les partis socialistes prennent pour base cette affirmation première du programme de Gotha, que le parti ouvrier doit se constituer en parti à part, en parti de classe, hostile au reste de la société : tels les barbares aux frontières.

C'est une singulière préparation à la paix sociale que cette guerre sociale ! Le jour où ce parti conquérant serait arrivé au pouvoir, il est certain qu'il se trouverait en présence d'une majorité et d'une minorité. Il y aurait une minorité peut-être passive qui se serait laissé écraser, mais qui ne pardonnerait pas à ceux qui l'auraient écrasée.

Cette minorité opprimée et spoliée ne cesserait de revendiquer ses droits contre ses oppresseurs. Nous arriverions à ce résultat que le parti socialiste parvenu au pouvoir, pour s'y maintenir, devrait continuer la guerre sociale qu'il a la prétention de supprimer.

La politique qu'il suit actuellement, même lorsqu'il s'efforce d'être constitutionnel, quand ses chefs font les bons apôtres afin de tâcher de rallier un certain nombre de naïfs, est toujours l'affirmation de la lutte des classes. (*Applaudissements.*) Qu'est-ce que c'est que toute cette législation de réglementation du travail qui figure dans tous les programmes socialistes ? Elle est toujours basée sur la même conception. Il s'agit de rogner sur le bénéfice de l'employeur, de le mettre à la porte de l'atelier et d'y substituer des inspecteurs. On demande aujourd'hui des inspecteurs d'Etat, en attendant les inspecteurs ouvriers. On veut amener l'employeur à être sous la domination de son personnel ou plutôt de tel ou tel ouvrier, de manière qu'il ne soit plus le maître chez lui.

Dans une des dernières discussions du Conseil supérieur du travail en Belgique, les socialistes ont demandé qu'un ouvrier pût s'en aller sans préavis

tandis que, au contraire, jamais le patron ne pourrait le renvoyer sans préavis. M. Denis a déposé un amendement supprimant les amendes. Il est ainsi conçu : « Aucune amende ne pourra être appliquée »aux ouvriers. — Quand un ouvrier commettra une »faute, une Commission mixte de patrons et d'ou»vriers de la même fabrique se prononcera sur »l'affaire. La Commission lui fera signer un bulletin »et lui exposera sa mauvaise façon d'agir. »

Je ne comprends pas bien comment il pourrait y avoir plusieurs patrons d'une même fabrique et la sanction est enfantine.

Tel est le système auquel on s'est résigné quelquefois, en croyant faire de la conciliation telle que les Conseils d'usine à Mariemont. On arrive à mettre les personnes reponsables de la direction du travail à la porte de l'atelier. Une fois qu'elles sont à la porte de l'atelier, le collectivisme est installé à leur place. Mais qui ira mettre ses capitaux dans les affaires, qui ira consacrer son activité, son énergie à des entreprises industrielles qui, en fait, seront sous la main-mise de gens irresponsables, un inspecteur qui n'aura pas à s'occuper des échanges, des débouchés, pouvant venir contrarier, modifier toutes les conditions du travail ? L'employeur, l'industriel s'en va, il se retire de l'industrie et il ne reste plus que l'Etat pour la prendre. Nous sommes sur le chemin du collectivisme. C'est bien là le but plus ou moins dissimulé de toute la politique du parti socialiste, au point de vue des règlements du travail.

Les alliés des socialistes

Je dois dire que beaucoup de personnes qui devraient résister à cette politique y adhèrent trop facilement. J'ai désigné sous le nom d'endosmose socialiste l'esprit socialiste qui nous envahit tous plus ou moins. C'est la plus grave maladie. Je pense que si le parti ouvrier, le parti socialiste, était livré à lui-même, il n'aurait pas une grande importance ; mais il trouve des annexions, des complicités, chez

ceux mêmes qui devraient s'y opposer. Beaucoup de personnes bienveillantes et indécises disent : Oui, il faut faire quelque chose et il n'y a pas, en matière législative, de locution plus terrible que celle-là. Du moment qu'on dit : Il faut faire quelque chose, sans savoir ce qu'on doit faire, on fait fatalement des bêtises. (*Rires.*)

On est d'avis de transiger avec les socialistes ; c'est une singulière manière de combattre une politique que de commencer par lui concéder ses doctrines et une partie de leur application. Et alors ? Pensez-vous qu'ils en éprouvent la moindre reconnaissance ? Du tout ! Vous fortifiez l'action des socialistes. Ils peuvent dire aux électeurs : Voilà ce que nous avons pu obtenir de nos adversaires, quoique minorité ; à plus forte raison, si vous nous donnez un très-grand nombre de voix, si vous nous fortifiez, nous nous flattons d'obtenir davantage. Et, appliquant la loi sur le surtravail de Karl Marx, ils disent aux naïfs, qui croient que le législateur peut intervenir impunément dans la réglementation des salaires et des heures de travail : Donnez-nous vos voix et nous vous ferons travailler moins, tout en vous faisant gagner davantage.

C'est bien séduisant. Comment les naïfs résisteraient-ils ?

Pourquoi voulez-vous que des personnes ignorantes résistent alors que nous voyons tant de personnes éclairées qui ne résistent pas ! (*Applaudissements.*)

Il y en a de tous les genres. Il y a les socialistes chrétiens qui ont pris une grande part à la fondation du socialisme allemand. Dès 1865, M. Ketteler, archevêque de Mayence, fondait le parti des socialistes chrétiens, dont le chanoine Moufang formulait le programme à Mayence, le 27 février 1871 : « Maximum de durée des heures de travail, minimum de salaire, garantie du salaire des ouvriers, avances pécuniaires aux ouvriers, dégrèvement des classes pauvres, fixation d'un maximum pour les rentes et revenus. »

C'est un programme socialiste très-sortable ! (*Rires.*)

En 1878, il y eut alliance ouverte entre Liebknecht et le chanoine Moufang et l'on vit celui-ci s'associer à des réunions faites en l'honneur de la Commune.

Partout, MM. Kettler, Hitze, Weiss, De Curtins ont proclamé que « la liberté économique est un principe inique et contraire à toutes les lois chrétiennes. »

En Angleterre, le cardinal Manning a proclamé « le droit au travail, le juste salaire et la réglementation des profits. »

Aux Etats-Unis, un archevêque, M. Ireland, a dit hautement : « Qui tient les masses règne, » et, pour régner, il s'est jeté dans le socialisme avec la presque unanimité du clergé catholique. En 1887, 70 évêques sur 75 demandèrent au Pape de lever l'excommunication qu'il avait lancée contre les Chevaliers du travail qui s'étaient rendus coupables des plus graves désordres.

En France, nous avons aussi des catholiques socialistes : nous avons entendu en pleine Chambre M. de Mun faire l'éloge de M. Lafargue. Et, en 1894, M. Pierre Chesnelong, au Congrès de Lille, prenait comme programme : « Le minimum de salaire, la lutte contre le capitalisme, la revision du régime légal de la propriété et de l'injuste répartition des richesses. »

En Belgique, vous avez également un certain nombre de socialistes chrétiens qui signeraient pareil programme.

A côté, il y a des radicaux en France, et il y en a, je crois, en Belgique aussi. (*Rires.*) Je ne veux parler que de ceux de mon pays.

Jusqu'en 1885, le radicalisme français s'était réclamé des principes de 1789, de la liberté du travail. De même, en Angleterre, les Trades-Unions, jusqu'en 1885, s'étaient réclamées de la liberté du travail. Depuis cette époque, il y a un certain nombre de radicaux qui, peu à peu, trouvent bon de se mettre à la remorque des socialistes. Je pense qu'ils n'y gagnent absolument rien. Les socialistes les traitent de très-haut. Ils leur disent : « Oui, vous venez à nous, mais nous savons bien que vous n'êtes pas au fond avec nous ; vous n'êtes que de vulgaires bourgeois ; vous venez à nous, parce que vous avez besoin de nous, vous croyez que nous pouvons vous aider encore pendant quelque temps à vous faire élire, mais nous vous prévenons que nous vous lâcherons quand

cela nous conviendra. Prenez des engagements envers nous ; quant à nous, nous ne prenons aucun engagement à votre égard. » Et nous voyons de bons radicaux français faire des courbettes aux socialistes et les supplier de les mettre, non à la tête, mais à la queue de leur liste, bien loin derrière eux. Et ils sont trop heureux quand ils reçoivent des socialistes un petit signe de la tête en échange des grandes salutations qu'ils leur font. (*Applaudissements prolongés.*)

La France n'est peut-être pas le seul pays où ces choses se passent. (*Rires.*)

En Angleterre, il y a aussi certains radicaux qui procèdent de la même façon. Peut-être y en a-t-il même en Belgique (*Rires.*) Je ne vois pas jusqu'à présent quels sont les profits qu'ont retirés de cette attitude les radicaux français. Ils se sont amoindris et maintenant nous voyons dans la Chambre française environ 60 socialistes qui se doublent, dans toutes les bonnes circonstances, des 60 ou 80 radicaux qui les suivent sans en retirer aucun bénéfice, même par rapport à l'opinion publique. De temps en temps, il y a des réactionnaires en France, des monarchistes intransigeants qui se liguent avec eux et qui font bloc. Dans certaines circonstances, nous avons vu des républicains, sans relations socialistes, sans idées socialistes, raisonner comme M. Cavaignac à la Chambre des députés: « Il faut leur ouvrir la porte, de peur qu'ils ne l'enfoncent. » (*Rires*) C'est une politique de capitulation qui n'a jamais amené un parti à un succès quelconque. Elle ne peut que l'affaiblir et le déconsidérer.

Nous avons aussi le bon Joseph Prud'homme qui est socialiste parce que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Il y a de grosses fortunes. Il faudrait peut-être leur reprendre quelque chose.

Joseph Prud'homme ajoute par exemple, au sujet des droits sur les successions : Il faudrait un petit impôt progressif sur les successions. Cela ne ferait pas de mal. Et peu à peu, il y a une certaine diminution de résistance aux idées socialistes et nous arrivons à la dissolution des principes sur lesquels sont établies les sociétés modernes.

Et peu à peu disparaît cette notion, c'est que le gouvernement n'est pas établi pour faire la répartition des fortunes et qu'il n'existe que pour remplir certains devoirs généraux. Il doit maintenir la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur. Voilà sa première mission. Quand il se met à la remorque d'une politique socialiste pour prendre aux uns et donner aux autres, il manque par cela même à son devoir fondamental, il devient un gouvernement spoliateur au lieu d'être un gouvernement de justice.

Les idées protectionnistes nous feront beaucoup de tort, car, entre le socialisme et le protectionnisme, il y a une affinité qu'on ne peut pas distinguer malgré les efforts que font les socialistes belges pour y échapper. C'est pourquoi nous devons défendre la liberté du travail à la fois contre les socialistes et les protectionnistes.

Il y a enfin le socialisme d'Etat. Beaucoup de fonctionnaires ne voient pas sans une certaine satisfaction les attributions de l'Etat augmentées. Ce sont de nouvelles positions, de nouveaux appointements, de nouveaux honneurs ; c'est la constitution de grandes administrations. Il n'y a que le contribuable qui pourrait y voir du mal, mais on ne le consulte pas en général et, même quand on le consulte, il se déclare incompétent. (*Rires.*) C'est l'endosmose socialiste dont je parlais tantôt. Le socialisme d'Etat acquiert une vigueur assez grande dans l'administration. Je dois dire toutefois que les ingénieurs des mines de l'Etat ne le demandent pas. La politique de Bismarck a consisté à déférer à certain nombre de revendications socialistes, tout en combattant le socialisme. Il est arrivé à cette loi de 1881 qui a rétabli les corporations et à un ensemble d'assurances contre la vieillesse, contre les maladies et contre les accidents.

L'année dernière, je me trouvais au Congrès de Milan avec M. Bœdicker, président de l'Office impérial des Assurances allemandes. Il n'a pu contester que, au point de vue des accidents, la conception socialiste a fait une faillite complète. Comment l'aurait-il nié quand je me servais de ses chiffres pour le prouver? Les auteurs de la loi avaient émis un certain nombre de prétentions et notamment la pré-

tention, par une surveillance tyrannique, de diminuer le nombre des accidents. Non seulement le nombre des accidents mortels n'a pas diminué, il a augmenté. En 1886, il était de 82,000 ; en 1892, de 165,000. Bismarck avait la prétention d'établir un système d'abonnement pour les industriels, et, en France, il y a des industriels qui ne voient pas sans sympathie la perspective d'une tarification qui les dégagerait des risques de la responsabilité civile. Ils disent : « Nous serons abonnés et, si tel individu est tué, nous n'aurons pas à nous en préoccuper ; l'Assurance marchera. » Eh bien ! en Allemagne, la prime à payer s'est élevée de 40 p. c. à 1.17 du salaire assuré et on prévoit qu'elle montera à 2.50. Dans certaines industries, où le salaire entre pour 50, 60, 80 p. c. du prix de revient du produit, c'est là une charge considérable.

On calcule que l'ensemble des assurances grève actuellement l'industrie allemande de 155,000,000 de francs par an.

On avait déclaré dans l'exposé des motifs et dans l'article 5 de la loi de 1884 que tout individu, même ayant commis une faute lourde, blessé sur le champ du travail, serait considéré comme un soldat blessé sur le champ de bataille et qu'on ne lui demanderait pas s'il avait été imprudent. Eh bien ! sur 25,000 litiges annuels, je dis litiges, ce qui prouve qu'on ne s'entend pas, il y en a 11,000 pour refus de pension. C'est donc l'employeur qui dit à l'ouvrier : « Vous avez été blessé par votre faute, nous ne vous devons rien, » ce qui est une violation complète de l'article 5 de la loi de 1884.

Et tandis qu'au Congrès de Milan, M. Bœdicker essayait d'atténuer l'augmentation du nombre des accidents, il a publié au mois d'avril une lettre dans *le Kompass*, l'organe de la corporation minière, où il déclare qu'il y a trop d'accidents, qu'il y a des gens qui se font blesser par imprudence volontaire et qu'il est nécessaire de réviser la loi, de manière à laisser la faute lourde à la charge de l'ouvrier, si l'on ne veut pas voir le nombre des accidents augmenter constamment. L'assurance allemande a abouti à une faillite complète.

M. de Bismarck, qui voulait établir la paix sociale

par son échafaudage d'assurances, a-t-il réussi ? Il a fait les affaires des socialistes. Les chiffres des électeurs socialistes le démontrent surabondamment : en 1881, ils étaient 311,000 ; en 1891, 1.341,000 ; en 1893, 1,734,000 ; et ils ont envoyé au Reichstag 46 députés sur 397. Par conséquent le socialisme d'Etat, bien loin de paralyser le mouvement et les progrès du socialisme révolutionnaire, aboutit au contraire à le développer. (*Applaudissements.*)

Concurrence économique et concurrence politique

Les socialistes répètent à chaque instant des réquisitoires contre la concurrence économique. Ils disent : « Dans notre Etat parfait, que nous ne précisons pas, nous aboutirons à la suppression de la concurrence économique. » C'est possible, mais par quoi la remplaceront-ils ? Par la concurrence politique.

Demain, s'ils avaient le pouvoir, comment leur société serait-elle organisée ? Du moment qu'ils interviendraient dans la vie économique du pays dans une mesure aussi large, ceux qui seraient au pouvoir abuseraient de toutes les forces économiques qu'ils auraient à leur disposition pour favoriser leurs amis au détriment de leurs adversaires. Il y aurait donc une minorité qui serait opprimée et une majorité qui exploiterait le pays à son profit. Dès lors, on arriverait à ce résultat qu'ils auraient supprimé la concurrence économique peut-être, mais qu'ils auraient reporté la concurrence dans les questions politiques, puisque le groupe qui serait au pouvoir serait le détenteur de toute la fortune du pays et réglerait la vie économique de chacun au point de vue de la distribution et de la répartition des richesses.

Que font-ils actuellement lorsqu'ils nous représentent leur idéal ? Ils réclament les libertés politiques. Si on les menaçait, en Belgique, de supprimer la liberté de la presse, la liberté de réunion, d'association, ils résisteraient. Et que font-ils actuellement de ces libertés politiques qu'ils trouvent

bonnes pour eux peut-être, mais pas pour nous ? Ils essayent d'en faire des instruments de tutelle économique, de servitude économique. Donc, ils arrivent à cette contradiction, c'est que toutes les libertés acquises depuis un siècle, qui sont l'honneur du progrès humain, de la civilisation moderne, qui sont inscrites dans le Droit public de toutes les nations avancées en évolution, ils veulent en faire un instrument de compression et de confiscation. Comment ne voient ils pas la contradiction qui existe entre le but économique qu'ils poursuivent et l'Etat politique qu'ils prétendent conserver ? Je suppose qu'ils arrivent au pouvoir. Ne seraient-ils pas amenés, avec les empiétements qui se produiraient forcément, à joindre la confiscation de la propriété personnelle à la confiscation de la liberté ?

Pour maintenir leur pouvoir économique, ne seraient-ils pas contraints de supprimer la concurrence politique, qui est une des formes de la concurrence humaine contre laquelle ils lancent l'anathème.

Selon moi, il est du devoir de tous les hommes qui considèrent que les principes de 1789, que les principes de liberté et de propriété individuelles qui sont l'apanage de nos civilisations modernes, il est de leur devoir, dis-je, de résister avec énergie au mouvement socialiste. On dira : « C'est une politique de résistance que vous faites ! » Je voyais l'autre jour une citation de M. Dedecker, dans une brochure de M. Frère-Orban, donnant une excellente définition du gouvernement. Il dit : « Initiative, direction, résistance. » A coup sûr, il faut savoir résister. Ne serait-on donc un démocrate, un homme libéral qu'à la condition de ne pas s'opposer aux insanités, aux folies, aux dangers qui nous menacent ? Non, Messieurs, et je le répète en terminant, il est du devoir des libéraux, de tous les démocrates, de tous ceux qui ont pour souci le développement, la prospérité publique, le progrès du peuple, il est de leur devoir le plus énergique de s'entendre pour résister au mouvement socialiste ! *(Salves d'applaudissements)*.

LES GREVES

LES GRÈVES

CONFÉRENCE

Donnée par **M. Yves GUYOT**, à l'Association libérale de Verviers, le 21 mai 1895.

M. Yves Guyot Mesdames et Messieurs, je dois vous dire tout d'abord que je ne m'attendais pas en venant en Belgique samedi dernier à me trouver à Verviers ce soir, mais je considère que les hommes qui sont unis par les mêmes principes, par les mêmes idées, doivent s'entendre pour les défendre. On parle beaucoup de l'internationalisme révolutionnaire. Les députés socialistes français ont fait une très-chaleureuse Adresse aux socialistes belges. Je le comprends. Par ce temps de chemins de fer, de télégraphe, de téléphone, il y a un libre échange d'idées qui est aussi invincible que le libre échange des produits, malgré tous les efforts des protectionnistes, qu'ils viennent d'un côté ou d'un autre. Par conséquent, que les socialistes fassent de l'internationalisme, je l'admets parfaitement, mais que ceux qui les combattent et qui défendent les principes de la liberté fassent de l'internationalisme aussi de leur côté, je considère que c'est leur devoir le plus strict !

C'est pour cela qu'ayant accepté le 5 mars une invitation à Gand, en ayant accepté une autre dimanche dernier à Liége, je me suis rendu avec empressement à l'invitation que l'Association libérale de Verviers a bien voulu m'adresser en venant ce soir.

Je ne recommencerai pas devant vous la conférence que j'ai faite à Liége, qui a été sténographiée et qui sera publiée.

Les organisateurs de cette réunion m'ont demandé de m'occuper tout spécialement de la question des grèves ; je ne parlerai pas de celles de Verviers, que vous connaissez trop bien ; mais je vous dirai comment je comprends les caractères de la grève ; je vous parlerai des expériences faites en France — et elles ont été nombreuses — et des enseignements à en retirer. Je crois qu'ils s'appliquent à tous les pays ayant un certain développement économique.

Le salariant et le salarié

Avant d'aborder la question des grèves, permettez-moi de vous parler un peu du contrat de travail. Je pense que si nous en avions une notion nette, il y aurait bien des équivoques, bien des malentendus, bien des mésintelligences qui disparaîtraient. Cette définition est non seulement dans le Code civil français, mais je la retrouve dans la loi anglaise de 1831 qui définit le contrat de travail de la manière la plus claire : « Tout arrangement conclu entre l'employeur et l'ouvrier. »

Ici, je m'arrête pour vous signaler le mot *employeur* qui est introduit dans la langue économique et juridique anglaise, tandis que nous, en France, et vous, en Belgique, nous avons l'habitude de nous servir du mot « patron » à l'égard du salariant. C'est un terme impropre, ayant pour étymologie l'ancien *pater familias*, qui ne répond à aucune espèce de vérité économique, et je désirerais beaucoup voir introduire dans la langue courante le mot d'employeur ou de salariant au lieu du mot patron.

« Tout arrangement conclu entre l'employeur et l'ouvrier, écrit ou oral, direct ou indirect, quel qu'en

soit le caractère, et pourvu qu'il ait le consentement des parties contractantes, est dénommé contrat. » Voilà la définition anglaise : je considère qu'elle est bonne et que c'est à elle que nous devons toujours nous référer.

Qu'est-ce que le contrat de travail ? On suppose toujours qu'il y a deux hommes, un patron et un ouvrier, qui contractent ; que si le patron refuse le salaire que lui demande l'ouvrier, il y met de la mauvaise volonté, et que, s'il est riche, il n'a qu'à ouvrir sa bourse, avec l'obligation de payer de gros salaires. Cette notion est absolument fausse. Le patron ne paye pas le moindre salaire avec sa fortune, avec son capital. Vous le savez tous bien en pratique et il est étrange de voir combien les idées se déforment lorsqu'il s'agit de passer de l'application de faits individuels que vous connaissez parfaitement à des théories générales.

Une maison qui vit sur son capital le mange et la faillite est au bout. Donc une maison qui paye ses employés, ses ouvriers, sur son capital, est sûre d'aller à la ruine. Le capital de l'industriel se compose de son capital personnel et du capital de commanditaires qu'il a réunis autour de lui et du capital de prêteurs. Vous savez très-bien que ce capital-là n'est qu'une garantie. Il sert à une première mise en œuvre, une installation de fabrique, de métiers ; c'est une garantie que ces métiers, cette construction, cet outillage seront payés avant qu'ils ne produisent les marchandises susceptibles de les rémunérer ou même s'ils n'en produisent pas.

De même pour les salaires, c'est une garantie, — que le produit soit vendu ou non, qu'il y ait des pertes ou des bénéfices dans les résultats de l'exploitation, — que ces salaires seront toujours payés.

Le capital n'intervient donc au point de vue du salaire que comme une caution. Le salaire est un marché à forfait. Que le salariant perde ou gagne, le travailleur peut dire : « Cela ne me regarde pas ; j'ai livré mon travail, mon ouvrage, vous devez me payer à jour et à heure fixes. Si vous ne payez pas à jour et à heure fixes, vous êtes en état de faillite. »

Voilà le rôle du capital à l'égard du salaire. Mais si l'industriel ne renouvelait pas le capital qui pourvoit

à la garantie du salaire, s'il n'arrivait pas à le reconstituer en y ajoutant une part de rentrées qui lui permettent d'amortir son outillage, de le renouveler, de payer des frais extra-muros de sa fabrication, des charges indirectes, des remises, des commissions, des essais plus ou moins aventureux, d'ouvrir de nouveaux débouchés, toutes ces dépenses qu'on appelle des avances, il aboutirait très-rapidement à la faillite.

Si ce n'est pas le capital, si ce n'est pas l'industriel qui paye en dernier ressort le salaire, c'est un autre personnage. Vous le connaissez tous. Seulement, on l'oublie toujours ; il ne dit rien et on n'en parle pas. Il n'en agit pas moins avec une autorité implacable ; c'est lui qui a l'action définitive, action irrésistible sur toute l'industrie : c'est le consommateur. C'est lui qui paye le salaire. L'employeur n'est qu'un intermédiaire entre l'ouvrier qui lui fournit du travail et le consommateur qui le paye en réalité.

Reportez-vous aux locutions courantes qu'on emploie toujours quand on parle des questions commerciales. On dit : « Les affaires vont » ou « les affaires ne vont pas. »

Que signifie cette locution? Les affaires vont quand des consommateurs se pressent, quand la demande dépasse l'offre. Les affaires vont quand les débouchés sont grand ouverts. Les affaires ne vont pas quand les débouchés sont fermés, quand le consommateur fait grève. Et voilà la véritable, la terrible grève pour tout industriel, aussi bien pour l'employeur que pour le salarié. Le consommateur est toujours disposé à la grève. Il n'a pas besoin d'entente, il ne fait pas de proclamations, pas de réunion, pas de manifestations sur la voie publique ; il se prive tout simplement, il n'achète pas. Il trouve un objet trop cher ou il trouve qu'un concurrent de son fournisseur habituel peut le produire et le lui livrer à meilleur marché ; ce consommateur silencieux, tranquille, se retire et le débouché est fermé.

L'employeur se replie sur lui-même, ses métiers deviennent vacants, l'usine s'arrête, le marché est vide et l'industrie tombe. C'est cette grève du consommateur, dont on n'aperçoit que les effets, qui est l'élément principal de toute industrie. On ne produit pas

pour produire, on ne fait pas de l'industrie pour de l'industrie, comme certaines personnes font de l'art pour l'art, avec beaucoup de générosité, de désintéressement... et d'amour-propre. (*Rires.*) On fait de l'industrie pour vendre, on produit pour vendre, et quand le marché se ferme, quand on ne peut pas vendre, c'est la gêne, et quand la gêne atteint l'industriel, elle atteint forcément ses fournisseurs, fournisseurs de travail, fournisseurs de matières premières, fournisseurs d'instruments de travail.

Je viens de vous dire qu'il fallait considérer l'ouvrier comme un fournisseur de travail.

Le rôle de l'employeur.

On parle des rapports du capital et du travail. Le capital d'un employeur n'est qu'un fonds de garantie pour le salaire, mais c'est le consommateur qui en dernier ressort paye les salaires. Est-ce que, par hasard, l'employeur achète du travail ? Le travail, c'est l'effort. L'effort est déterminé par l'obstacle. On n'en demande pas ; on cherche à le supprimer ; à l'effort humain, on tâche de substituer l'effort de la machine; et quand une machine fait un effort, est-ce que c'est l'effort de la machine que je vends. J'essaie de le réduire autant que possible

Qu'est-ce que je vends ? C'est le résultat de l'effort.

Qu'est-ce que j'achète en payant le salaire, le salaire d'un ouvrier verrier, par exemple ? Est-ce la sueur qu'il a dépensée devant son four, est-ce l'effort qu'il a fait, l'attention qu'il a eue ?

Si je rémunère l'ouvrier verrier, c'est parce qu'il aboutit à un produit, à un verre.

Le consommateur en a besoin, je le livre au plus bas prix, mais c'est le produit que je rémunère chez l'ouvrier, comme c'est le produit que l'acheteur de ce verre rémunérera chez le marchand.

C'est une grosse erreur de croire que le travail est un fait humain au point de vue du rapport de l'effort de l'homme par rapport à un autre homme.

Quand un marchand vend à un consommateur

quelconque, qu'est-ce qu'il lui vend ? Il lui vend un produit. Qu'importe au consommateur la manière dont ce produit est obtenu ? Le consommateur ne se préoccupe que d'une chose : c'est du besoin qu'il a de ce produit, de la comparaison qu'il fait entre ce produit et les ressources dont il dispose. Il l'achète ou il s'en prive, selon ses goûts qu'on appelle besoins — car rien n'est plus variable que les besoins humains — et selon le prix qu'il y attache.

L'employeur n'est qu'un intermédiaire entre le produit du travail de l'ouvrier et le besoin du consommateur, comme il est l'intermédiaire entre les divers fournisseurs de ses matières premières, de son outillage et le consommateur qui a besoin de ses produits.

Quel est le rôle de l'industriel ? C'est de prendre, par exemple, des laines d'Australie, de La Plata, de les réunir avec du charbon de terre qu'il fera venir à Verviers avec des métiers qui peuvent être de fabrication anglaise ou de fabrication belge, de les mettre en contact avec de la main d'œuvre, de transformer ces diverses matières premières en un produit qui se répartira dans le plus grand rayon possible, sur la surface du globe, et sera mis à la disposition des personnes qui peuvent en avoir besoin. Mais c'est toujours le produit qui joue un rôle.

L'individu qui achète un paletot ou une pièce de drap ne s'occupe pas le moins du monde de la manière dont ce paletot, cette pièce de drap sont obtenus. Jamais le public ne sait le mal qu'on se donne pour lui. Il n'a pas à décomposer les divers coefficients qui viennent aboutir à un prix donné. Il ne consulte qu'une chose : son intérêt immédiat ; il compare un tel produit qu'on lui offre avec tel autre produit ; il fait son choix. S'il trouve que les produits qu'on lui offre dépassent la quantité de ressources qu'il veut consacrer à cet usage, il s'abstient, il fait la grève dont je parlais tout-à-l'heure. Il n'y a donc pas, en réalité, de rapport du travail et du capital ; il n'y a qu'un seul rapport, c'est celui du prix du produit avec le besoin du consommateur.

L'employeur cherche à établir ce prix dans les meilleures conditions. Tous les matins, il examine, il cherche les débouchés qui pourraient s'ouvrir ; tous

les soirs, il se demande avec inquiétude ce qui va arriver, s'il n'a pas trouvé les débouchés sur lesquels il comptait. Toutes ces incertitudes entrent dans le prix de revient.

Je vois, dans les Manifestes socialistes et dans la presse socialiste, qu'on parle du prix de revient en vertu de la fameuse loi d'airain des salaires de Lassalle et du surtravail de Karl Max, comme si les matières premières avaient toujours un cours uniforme et comme s'il suffisait de fabriquer pour être assuré de vendre. Il n'en est rien.

Il faut compter avec les variations des cours des matières premières, avec les concurrents et, enfin, avec le consommateur plus ou moins capricieux, qui peut changer d'avis, de besoins, du jour au lendemain. Il faut compter aussi avec la dépense d'énergie qui se traduit en dépense pécuniaire, avec les efforts que l'industriel doit faire pour s'assurer des commandes, pour assurer la mise en activité de son usine. Ce sont là des éléments dont les socialistes et non seulement les socialistes, mais beaucoup de personnes, oublient de tenir compte quand ils parlent du prix de revient de la marchandise. Et alors ils calculent : « La matière première vaut tant, la main-d'œuvre tant, le produit tant, et, par conséquent, la marge est trop grande et le patron nous vole... (formule socialiste) une partie de ce que nous devrions gagner. »

On ne calcule pas les aléas que court l'employeur. Malheureusement, des enquêtes de ce genre, pour être appuyées de faits, rencontrent une très-grande difficulté. Les employeurs peuvent vous dire confidentiellement les secousses qu'ils ont éprouvées, les efforts qu'ils ont dû faire pour maintenir une fabrication, alors qu'elle était menacée de disparaître ; mais naturellement, ils vous demandent le secret parce qu'ils estiment que si vous livriez ces confidences au public, leur pouvoir d'expansion et leur crédit pourraient en être atteints. J'ai eu des confidences de cette sorte ; j'en ai même reçu beaucoup dans ma vie, depuis que je m'occupe de questions économiques, et il y a quelque chose comme trente ans.

Récemment encore, le directeur d'une importante maison en France, que je ne désignerai pas autrement, me montrait qu'en deux ans le chiffre de ses affaires

était tombé des 3|5, malgré des efforts considérables. Par conséquent, il suffisait d'un an ou de deux ans encore pour que sa situation fût réduite à zéro.

Alors, très-énergiquement, il s'était lancé dans l'inconnu, avait renouvelé complétement son outillage, transformé toute sa fabrication et avait joué pile ou face. Il est parvenu à sortir de cette crise, mais il aurait pu y succomber.

Ce sont des éléments que les socialistes ne voient jamais quand ils parlent des bénéfices des industriels, des bénéfices plus ou moins réellement établis, avec les salaires dont ils font la totalisation d'un autre côté. Dans les affaires de mines, par exemple, de temps en temps au Parlement français, un député vient lire les cotes de la Bourse et dit : « Les actions de Lens, de Courrières, qui ont été émises à tel taux, sont arrivées à tel autre taux. » Il ne voit pas qu'il y a, à côté, la moitié des concessions qui ne sont pas exploitées ; il ne voit pas que sur la totalité des mines en exploitation, la moitié est en perte ! *(Applaudissements.)*

Je voulais tout d'abord vous rappeler ces quelques faits, de manière à déterminer devant vous les principaux caractères du contrat de travail. Voyons maintenant ce qu'est la grève.

La grève est un accaparement

La grève est un accaparement. Les grévistes, qui sont beaucoup plus économistes qu'ils ne le supposent, sont des accapareurs ; ils retirent le produit de leur travail du marché. S'ils sont habiles, ils saisissent le moment où le produit de leur travail est très-demandé et ils essayent de tâcher d'obtenir, par une hausse du prix de leur travail, la satisfaction de certaines de leurs exigences ; ils agissent en accapareurs.

Habituellement, le gréviste lance l'anathème contre les accapareurs plus ou moins imaginaires de blé ou de toute autre denrée, mais la grève, au point de vue économique, c'est le retrait du travail du marché. En

vertu des principes que je viens de dégager, je considère que le fournisseur de certains produits, résultant de son travail, a absolument le droit de refuser de continuer à fournir ces produits : exactement comme un industriel a le droit de suspendre sa fabrication et de ne pas continuer à vendre ses produits, s'il trouve qu'ils le constituent en perte ou s'il lui prend une fantaisie quelconque ; mais, à une condition cependant, il doit tout d'abord remplir les engagements qu'il a contractés. S'il s'est engagé à fournir des produits de telle qualité, à un prix déterminé et à une échéance donnée, il doit les fournir sous peine de dommages-intérêts. De même le travailleur, qui est engagé pour fournir certains services pendant une période donnée ou pour fournir certains produits déterminés pendant une période de X..., doit tout d'abord remplir ses engagements. Sinon, il est dans la situation de toute personne qui viole son engagement et il est passible de dommages-intérêts.

Une loi du 27 novembre 1890, complétant l'article 1780 du Code civil, que j'ai contribué à faire voter par le Parlement français, spécifie très-nettement, du côté de l'employeur et du côté du salarié, des dommages-intérêts en cas de rupture du contrat de travail, du contrat tel qu'il est défini par la loi anglaise ou tel qu'il résulte des usages ou des conventions établies, oralement ou par écrit. La grève est une rupture de contrat. Toute personne a le droit de rompre un contrat. L'article 1142 du Code français le déclare nettement.

Mais toute personne qui rompt un contrat est passible de dommages-intérêts à l'égard de celui envers lequel elle s'est placée en cas d'inexécution ; c'est là un principe aussi vrai à l'égard du contrat de travail qu'au point de vue de tout autre contrat d'échange.

J'estime que les fournisseurs de travail ont absolument le droit de venir dire à des employeurs : « La rémunération que vous me donnez pour tel produit n'est pas suffisante, » exactement comme un marchand de blé a le droit de dire : « Je ne trouve pas que le cours auquel vous voulez m'acheter mes blés soit suffisamment élevé. »

C'est à l'acheteur des produits du travail à voir s'il

doit donner la rémunération qu'on lui demande. S'il estime que le cours du travail est trop bas, exactement comme si l'acheteur de blé juge que le cours du blé est trop bas, il doit acheter plus cher. Si, au contraire, l'employeur juge que le cours du travail est suffisamment élevé, ou trop élevé au point de vue du prix des produits qu'il peut livrer, au point de vue de ses débouchés, au point de vue de ses acheteurs à lui, il doit refuser.

Cela doit se faire sans aucune espèce de passion, avec autant de tranquillité que les acceptations d'offre et de demande des marchandises se font tous les jours dans toutes les Bourses de commerce et dans toutes les Bourses de valeurs. Il n'y a pas lieu de se brouiller pour ces questions. — Vous me demandez plus, je trouve que vous me demandez trop, je ne veux que vous donner tel prix : vous refusez ; séparons-nous bons amis ; nous n'aurons plus de rapports jusqu'au moment où vous me ferez d'autres propositions ou jusqu'au moment ou moi je viendrai vous en faire d'autres.

J'estime que c'est ainsi que doit se poser la question des grèves.

Je l'estime, non seulement d'après l'orthodoxie économique, mais d'après l'orthodoxie de tous les principes de droit privé dont nous nous réclamons depuis 1789.

La psychologie de la grève

Actuellement, est-ce que la grève a ce caractère ? Il faut bien le dire, elle a revêtu un caractère de guerre sociale.

D'après la formule marxiste, le programme du socialisme allemand du Congrès de Gotha de 1875, le socialisme se constitue en parti indépendant de tous les autres partis, en antagonisme contre toute la classe capitaliste et il y comprend toute personne qui possède peu ou prou.

Pour que le parti ouvrier arrive à la conquête du pouvoir politique et du pouvoir économique, il doit

avoir recours à tous les moyens : le vote s'il ne peut faire autrement ; la grève comme moyen de guerre, et enfin les moyens révolutionnaires en dernier ressort, — le jour où on pourra les employer sans trop de danger pour ceux qui y auront recours. (*Rires.*)

La grève n'est pas un instrument économique pour les chefs socialistes. Les motifs qu'ils invoquent pour y pousser les intéressés ne sont que des prétextes. Le mystique Benoît Malon disait dans son livre, *le Nouveau Parti* :

« Même une grève vaincue a son utilité si on ne s'en sert, comme le recommande Lafargue, avec tant de raison, que comme un moyen d'ébullitionner les masses ouvrières. »

Et en 1880, quand une grève éclata dans l'industrie textile du Nord, à Tourcoing, à Lille, à Halluin, à Armentières, le *Révolté* de Genève disait :

« Cette grève prenait au commencement des allures assez sérieuses ; il s'agissait d'employer la dynamite. »

Je ne rappellerai pas l'assassinat de M. Watrin, à Decazeville, en 1886 ; mais dans les grèves du Pas-de-Calais et du Nord, en 1893, il y eut seize explosions de dynamite, qui n'ont pas eu un grand retentissement parce qu'elles ne firent pas de victimes.

Je ne rappellerai pas ici les excès commis en Belgique lors de la grève des verriers de Charleroi. Vous les connaissez mieux que moi. En Angleterre, dans la grève des mineurs de 1893, il y a eu des incendies et des actes de telle nature qu'ils ont provoqué une répression sanglante.

Mais les grèves des Etats-Unis dépassent de beaucoup en violence les grèves européennes. Elles sont devenues de véritables guerres : telle la grande grève des chemins de fer qui, en 1877, intercepta les trains, démolit les voies, détruisit les voitures et les machines et incendia les magasins. Telle, en 1892, la grève de Homestead, dans l'Etat de Pensylvanie, appartenant à M. Carnegie qui, ayant débuté comme ouvrier, dirige des usines métallurgistes occupant 20,000 ouvriers. Après des combats sanglants et des incendies, il fallut l'envoi de six mille hommes pour rétablir l'ordre.

Le travail reprit avec des *non union men*, ce que

nous appellerions des non-syndiqués. A Cœur d'Alène, dans l'Etat d'Idaho, des mineurs, ayant été remplacés aussi par des *non union men*, ils massacrent, ils pillent, font sauter le pont du chemin de fer et ne désarment qu'après une bataille dans laquelle furent faits deux cent cinquante prisonniers.

Dans l'Etat de Tennessee, les mineurs assiégent Coal Creek, s'en emparent, et leur grève ne finit aussi que par un combat.

A Buffalo, sur le lac Erié, le 15 août 1892, les aiguilleurs, pour empêcher des aiguilleurs non syndiqués de prendre leur place, brisent les aiguilles, incendient plusieurs centaines de wagons remplis de coton et de marchandises. Le gouvernement de l'Etat met sur pied 13,000 hommes de la milice pour les réduire.

Dans la grève de Chicago de juin et juillet 1894, on dut employer 14,000 hommes de troupes et de police : le nombre des tués et grièvement blessés fut de 12 ; celui des personnes arrêtées de 515.

Trains bloqués, voies détruites, incendies, menaces furieuses : Ces désordres eussent été beaucoup plus graves sans la présence de cette imposante force armée.

Dans ces conditions, la grève n'a pas un caractère économique.

Dans l'organisation des Syndicats ouvriers, dans l'organisation des Trades-Unions anglaises, dans l'organisation des groupements, il faut bien le reconnaître, la grève est un acte de guerre sociale. Et cette guerre est déclarée comment ? Par qui ?

Un duel à trois.

Sidney Webb, le socialiste anglais qui a publié un gros volume sur l'histoire des Trades-Unions, disait ceci : « Les Trades-Unions considèrent maintenant que le devoir de chacun des 700 membres qui constituent leur personnel administratif est d'être « en antagonisme constant avec leurs employeurs. » Tel est le principe. Actuellement, on peut considérer

qu'une grève n'est pas un duel à deux, entre l'employeur et le salarié, mais un duel à trois, comme l'a fait spirituellement observer M. Stafford Ransome. Une grève se déclare, souvent on ne sait pas pourquoi. Aucune communication n'a été faite à l'industriel ; personne ne lui a demandé d'augmenter les salaires. La grève étant déclarée, il se trouve fort empêché, car il a des commandes à livrer. Il estime que sa maison va subir une grave atteinte ; que, pour l'avenir, lorsqu'il aura des marchés à conclure, les consommateurs auxquels il s'adressera lui diront : « Vous avez été en grève, vous y serez peut-être encore, vous n'êtes pas bien sûr de pouvoir faire face à vos engagements. » Il est fort ennuyé. Il y a, d'un autre côté, une quantité considérable de salariés qui, au fond, trouvent les conditions du travail acceptables, qui comprennent vaguement qu'il est impossible de surélever les prix, au moins immédiatement, du travail qu'ils fournissent, mais ils restent passifs. Vous savez que, quand il y a vingt-cinq personnes qui font du tapage dans une salle, elles font beaucoup plus de bruit que deux cents personnes qui écoutent. (*Rires*)

Dans les grèves, il en est absolument de même et alors vient le véritable facteur de la grève, le troisième personnage de ce duel. Dans toutes les grèves il existe : c'est le meneur qui n'a de situation, qui ne peut exister ni se perpétuer que par l'entretien de grèves existantes et par la provocation des grèves à venir. (*Applaudissements.*)

Alors ils déclarent la grève, pourquoi? Quand la grève d'Anzin éclate, en 1884 on réclame la suppression du marchandage, on proteste surtout contre un nouveau mode de travail et M. Basly déclare dans sa déposition devant la délégation des 44 que « si les ouvriers d'Anzin eussent connu le mode de travail actuel, la grève n'aurait pas éclaté. »

Par qui est déclarée la grève? En mars 1882, à Bessèges, 2 ou 300 individus se mettent en grève : 5,500 ouvriers voulaient travailler et finissent par céder.

Le 19 novembre 1891, je disais comme ministre des travaux publics, à la Chambre des députés, sans que mes renseignements pussent être contestés, que

la grève des mineurs du Pas-de-Calais avait été déclarée à la suite d'un vote dont les voix se répartissaient de la manière suivante : 13,000 pour, 7,000 contre, 10,000 abstentions, et la grève générale est proclamée.

Ensuite, on nomma les délégués pour formuler les revendications qui devaient, *a posteriori*, la justifier.

En 1893, nous avons vu les 30 ouvriers mineurs du Pas-de-Calais endurer toutes les misères de la grève, selon les ordres d'une cinquantaine de délégués, dont 47 cabaretiers, et les intérêts de ces derniers n'étaient peut-être pas exactement les mêmes que ceux des piqueurs et des hiercheurs. Les délégués travaillaient au jour, bien qu'ils travaillassent souvent la nuit.

Au commencement de mars 1895, 1,700 verriers de Charleroi sur 13,000 votent la grève. La grève est proclamée par la minorité et 11,000 résignés l'ont subie.

La tyrannie syndicale

Et alors, Messieurs, de ces faits de tyrannie syndicale, de tyrannie socialiste, devrais-je dire, nous en avons été les témoins dans tous les pays.

Tout-à-l'heure, on me rappelait un fait relatif à Verviers, que j'ai cité dans mon livre sur la tyrannie socialiste. Nous en avons vu beaucoup d'autres en France.

En 1881, la Société de secours mutuels des Chapeliers, qui, comme elle le reconnaît, était un Syndicat de résistance, imposa une grève dans des conditions qui montrent jusqu'où peut aller, dans la conception de certains syndiqués, l'idée du pouvoir des Syndicats et le mépris de la liberté du travail. La maison Crespin, Laville et Cie avait deux maisons : l'une, rue Vitruve, et l'autre, rue Simon-le-Franc. Elle payait les ouvriers de cette dernière au tarif de la Société et les premiers à un tarif plus bas. La Société ordonne à ceux-ci de se mettre en grève. Ils obéissent. Elle

ordonne aux ouvriers de la maison de la rue Simon-le-Franc de se mettre en grève à leur tour. Certains se soumettent ; d'autres protestent, en disant : — Nous travaillons au tarif de la Société : nous sommes en règle. Nous n'avons pas de motif pour nous mettre en grève. — Vous ne pouvez l'exiger de nous. — On vous expulsera. — Et nos cotisations pour la Caisse de retraite, etc. ? — Perdues.

Une assemblée générale est convoquée et, avec des procédés menaçants, oblige les ouvriers de la rue Simon-le-Franc à faire grève !

Beaucoup de grèves qui se sont produites dans ces derniers temps viennent de la prétention des Syndicats à imposer leur autorité dans les ateliers et usines, à ne pas souffrir qu'il s'y trouvât un ouvrier non-syndiqué. Au mois de janvier 1893, cette prétention provoqua non seulement la grève dans l'usine Marrel, mais, par solidarité, les ouvriers des autres usines, Brunon, Arbel, Deflassieux, Lacombe, des Aciéries de la marine, etc., etc., les ont quittés sans invoquer aucun grief, ni formuler aucune réclamation.

Un Syndicat a mis en interdit la verrerie Richarme, à Rive de Giers, parce qu'il y avait un ouvrier du nom de Darçon qui refusait d'être syndiqué. Cet ouvrier est devenu un héros et je crois que, dans l'histoire du travail, son nom doit rester célèbre. Le directeur de la verrerie Richarme, M. Deriard, a montré un héroïsme égal à celui de cet ouvrier. Il a maintenu l'usine ouverte pour un seul ouvrier. Cela a duré huit mois. Darçon est revenu tous les matins au milieu des menaces et des huées ; sa femme ne pouvait plus aller au lavoir, il y avait des manifestations sous ses fenêtres. A l'usine, il rangeait des bouteilles ou fumait sa pipe, mais, pendant ce temps, les autres continuaient de le menacer. Au bout de huit mois, M. Deriard, ayant appelé des ouvriers étrangers, ils ont fini par rentrer avec plus ou moins de mauvaise volonté.

Dernièrement, à Paris, dans l'atelier de photogravure de M. Reymond, où les ouvriers sont des artistes, qui gagnent des salaires, variant de 10 à 15 francs par jour, on vient trouver l'employeur et on lui dit : « — Monsieur, il y a un tel qui ne veut

plus faire partie de la Chambre syndicale. » L'employeur répond : « Cela ne me regarde pas. Je ne m'occupe point de ce que vous faites dans vos Chambres syndicales. » Alors, ils le prennent de plus haut, et lui déclarent : « Nous exigeons de vous que vous le frappiez d'une mise à pied de trois mois pour le punir d'avoir enfreint ses engagements envers la Chambre syndicale. »

M. Reymond s'y refusa ; il y eut des pourparlers qui durèrent plusieurs jours. Les photograveurs finirent par abandonner en partie leurs prétentions ; ils ne demandèrent plus qu'une mise à pied de huit jours, puis une mise à pied de vingt-quatre heures ; mais ils l'exigeaient « pour l'exemple. »

L'employeur refusa et ils se mirent en grève. J'avais raconté le fait dans *le Siècle*. Un des ouvriers qui s'étaient mis en grève vint me trouver et me dit : « Cela ne s'est pas passé tout-à-fait comme vous l'avez rapporté, mais c'est bien ça tout de même. Oui, nous voulions le punir d'avoir quitté le Syndicat, nous comptions bien que le patron céderait et, s'il avait été un véritable patron, il aurait cédé. Mais *c'est un artiste*, il a résisté et nous avons été obligés de rentrer. (*Rires*.)

Ils comptaient qu'un homme sage, pacifique, mettant d'un côté ses intérêts, les engagements à tenir, les dédits qu'il pourrait avoir à supporter et, d'un autre côté, la mise à pied d'un individu, ne manquerait pas de céder. Ils se sont heurtés à « un artiste » et, malgré leur défaite, ils se réjouissent parce qu'ils pensent qu'il a perdu beaucoup d'argent dans cette grève. En effet, il avait de gros engagements ; mais il a profité de cette crise pour substituer de nouveaux moyens de fabrication à ceux qu'il employait et devant l'adoption desquels il avait hésité pour ne pas troubler les habitudes de son personnel.

Nous avons d'autres exemples de ce genre.

J'avais raconté dernièrement l'histoire d'une grève de chapeliers à Bordeaux. Un des grévistes m'écrivit pour me dire : « Cela ne s'est pas passé tout-à-fait comme vous l'avez dit. — Les rectifications commencent toujours ainsi. — Il y avait un patron chapelier à Bordeaux qui avait put faire faire à Barsac des chapeaux à un tarif auquel nous ne vou-

lions pas consentir, parce que la Chambre syndicale avait fixé un minimum de fabrication des chapeaux. (*Rires.*) Il les fit faire à Barsac. Nous restâmes cinq ou six mois en grève, puis nous finîmes par consentir à faire des chapeaux aux prix de Barsac. Mais des ouvriers chapeliers de cette localité lui dirent : Nous vous avons fabriqué des chapeaux à ce tarif. Vous n'avez pas de raisons pour nous quitter. Par conséquent, nous viendrons à Bordeaux fabriquer des chapeaux au même tarif. Alors ils vinrent. Nous n'avons pu admettre cela et nous les avons soumis à un petit *sautage* pendant une heure ou deux. »

Vous avez tous lu *Don Quichotte* et vous voyez d'ici Sancho Pança berné dans une couverture tenue par des mains vigoureuses et malveillantes. Ils trouvèrent donc légitime de la part d'un Syndicat de faire « sauter » les deux ouvriers de Barsac qui avaient consenti à travailler à un tarif réduit et qui voulaient continuer à travailler au tarif que les ouvriers de Bordeaux eux-mêmes avaient accepté en dernier ressort !

En français, cela ne s'appelle pas un sautage, mais cela s'appelle de la tyrannie et la plus odieuse des tyrannies ! Après avoir supprimé les corporations en 1791, nous pouvions espérer qne la liberté du travail était un principe acquis ; qu'il était reconnu par tous que chaque individu avait le droit d'employer, au mieux de ses intérêts, son activité, son énergie, son intelligence pour vivre. Au contraire, d'après ces théories syndicales, il appartient à un Syndycat quelconque, à un groupe d'individus quelconque, de déclarer à tel ou tel, qui veut rester indépendant, qu'il ne pourra pas vivre par son travail. Si on va jusqu'au bout de cette conception, on doit considérer qu'il n'y a pas d'oppression plus épouvantable ! A cet individu, vous lui enlevez le logement ; vous en faites un exilé, c'est l'exilé antique ; vous le privez de la terre, de l'eau, de la lumière ; vous lui enlevez le pain quotidien ; vous le forcez à quitter sa localité, à abandonner le métier auquel il devait de pouvoir vivre ; vous le poursuivez de ville en ville, de région en région ; vous en faites un exclu, un condamné ; vous le réduisez à la mendicité, qui est considérée comme un délit par nos lois. Et l'on ne paraît pas se douter du caractère odieux de cette exclusion.

De même, lorsqu'une grève se déclare, si un ouvrier veut aller au travail, beaucoup de personnes estiment qu'il est tout-à-fait légitime de la part des grévistes de l'en empêcher, et en France, quand il y a des procès pour violences contre certains grévistes qui ont assommé plus ou moins un de leurs camarades qui voulait continuer à travailler, ils répondent : « Nous étions en grève, nous voulions le maintien de la grève ; n'étions-nous pas dans notre droit en empêchant un tel de travailler ? » Il y a des magistrats qui, ma foi, ne sont pas loin de partager pareilles doctrines et qui disent : « Oui, ils étaient en grève, et du moment que tel individu voulait travailler, ils avaient bien raison de l'en empêcher ! » Mais c'est la violation même d'un principe fondamental de notre droit public ! Cette injonction menaçante est un délit ou un crime. Ce qu'un individu isolé n'a pas le droit de faire, dix, cent, mille, dix mille n'ont pas davantage le droit de le faire.

Lorsqu'un acte est considéré comme délictueux ou criminel, s'il est commis par un individu, il ne devient pas légitime parce qu'il aura été commis par une collection d'individus. Au contraire, c'est là une circonstance aggravante. Qu'un ouvrier en arrête un autre sur le chemin de l'atelier et lui dise : « Tu n'iras pas travailler, parce que cela me plaît, » l'autre lui répondra : « De quel droit m'en empêcherais-tu ? » Parce que, au lieu d'un individu, il y en aurait dix mille qui auraient dit à un autre : « Tu ne travailleras pas, parce que c'est notre bon plaisir, » est-ce que cet acte deviendrait légitime ? C'est par une aberration complète à l'égard des rapports juridiques des citoyens entre eux et à l'égard même des rapports moraux des individus les uns à l'égard des autres que cette conception est devenue, en quelque sorte, monnaie courante dans l'intellect des grévistes. (*Applaudissements.*)

Les grèves au point de vue économique

J'aborderai maintenant la grève sous le rapport économique, en me plaçant au point de vue des intérêts des grévistes.

Si tout individu a parfaitement le droit de retirer son travail du marché, il ferait bien de calculer auparavant. Un négociant a parfaitement le droit aussi de refuser de vendre sa marchandise à un prix donné, mais, avant de prendre cette résolution, il suppute ses risques de pertes ou de gain. Eh bien! dans une grève, les grévistes calculent-ils toujours les conséquences de leur action? Trop souvent, au contraire, ne se laissent-ils pas aller à des emballements provoqués par les intéressés à la grève, les meneurs, dont je parlais tantôt? Pour justifier leurs grèves, le plus fréquemment ils déclarent qu'ils veulent élever le taux des salaires. Le moyen d'élever le taux de salaires? Il n'y en a qu'un. Cobden l'a résumé dans une formule pittoresque qui reste toujours vraie : Les salaires montent quand deux employeurs courent après un ouvrier et ils baissent quand deux ouvriers courent après un employeur. (*Rires.*) Il n'y a pas d'autre loi qui fixe le taux des salaires que cette vieille loi de l'offre et de la demande dont on médit beaucoup dans les milieux socialistes, mais qu'il est aussi impossible d'abroger que la loi de la pesanteur.

Est-ce que, le plus souvent, la grève ne décourage pas l'employeur? Ne l'empêche-t-elle pas de courir après un ouvrier?

Elle fait que ce ne sont plus deux employeurs qui courent après un ouvrier, car chaque fois qu'une grève a lieu il y a une répercussion sur le débouché. Les verriers français avaient en Angleterre de nombreux clients qui leur ont dit : Nous ne sommes plus sûrs de l'exécution de nos commandes. Nous les garantissez-vous, quoi qu'il arrive? Sinon, nous ne vous achèterons pas, et voilà un débouché fermé.

Je ne parcourrai pas toute l'histoire des grèves, mais vous verrez, presqu'à la fin de chaque grève, un débouché se fermer. L'acheteur se dit naturellement que le producteur sera obligé de faire des concessions aux grévistes, qu'il produira nécessairement à un prix plus élevé et qu'il essayera de se rattraper d'un côté ou de l'autre. Par conséquent, la confiance qu'inspirait le producteur, qui fait sa principale force à l'égard des consommateurs, est atteinte par cette grève. Nous venons d'en avoir des exemples récents. Les mineurs anglais se sont mis en grève. Jusqu'à

présent, Bordeaux et le Sud-Ouest de la France étaient surtout alimentés par les houilles anglaises. Qu'est-il résulté de la grève ?

D'après un rapport de M. Ward, consul anglais à Bordeaux, les houillères françaises ont essayé de détourner la clientèle des houillères anglaises ; elle s'est laissée aller et le débouché du Sud-Ouest de la France a été restreint pour les houillères anglaises. En 1893, les mineurs du Pas-de-Calais se sont mis en grève. Que s'est-il produit ? Les consommateurs de charbon sont venus s'adresser à la Belgique. Les exploitants des houillères belges ont été extrêmement habiles à cette occasion ; ils n'ont pas augmenté leurs prix, mais ils ont dit aux consommateurs français : « Nous voulons bien vous vendre du charbon, mais vous allez accepter de signer des contrats pour une grande quantité. » Par conséquent, les grévistes du Pas-de-Calais ont abouti à ce résultat d'augmenter la consommation des houilles belges en France.

Les cordonniers anglais viennent de se mettre en grève. Les journaux anglais constatent que cette grève a eu pour résultat d'ouvrir aux produits américains et allemands les marchés de toutes les grandes villes anglaises et écossaises.

Les grévistes ont quelquefois une singulière manière de comprendre leur intérêt. Il y a quelques années, on a essayé d'introduire à Venise des bateaux à vapeur. Leur service sur le grand canal y représente celui des tramways sur nos routes. Les entrepreneurs de ces bateaux à vapeur avaient quelque inquiétude ; ils se demandaient si les Vénitiens abandonneraient les gondoles, malgré les avantages d'économie et de vitesse que ces bateaux pourraient leur procurer. Dès que les bateaux commencèrent à marcher, que firent les gondoliers ? Ils se mirent en grève. Alors, la population vénitienne, se trouvant sans gondole, fut obligée de se servir des bateaux ; elle en prit l'habitude, et quand les gondoliers, s'apercevant de leur fausse manœuvre, remontèrent sur leurs gondoles et les offrirent à leur clientèle habituelle, ils trouvèrent qu'elle s'était déjà accoutumée aux bateaux à vapeur. Les deux tiers des gondoliers ont dû disparaître, ce qui peut être une perte pour le pittoresque de Venise, mais ce qui est une plus grande

perte pour les gondoliers qui croyaient avoir trouvé, en refusant leurs services, un excellent moyen de dégoûter la population vénitienne de l'usage des bateaux à vapeur. (*Rires et applaudissements.*)

En 1856, les charpentiers de Paris ont fait, relativement aux charpentes en fer, exactement ce que les gondoliers de Venise ont fait, il y a sept ou huit ans, à l'égard des bateaux à vapeur. Ils ont abouti à faire accepter du coup l'emploi des charpentes en fer à Paris.

Lord Brossey a constaté que les constructeurs de navires s'étant mis en grève à Willwall, sur la Tamise, ont fait émigrer la construction des navires dans la Clyde.

Partout, on trouve une grève ayant pour conséquence le déplacement, l'émigration d'une industrie, soit d'une localité dans une autre, soit d'un pays dans un autre pays.

Si les grèves ont pour conséquence, en augmentant les prix de revient des produits, de contribuer à restreindre ou à fermer des débouchés, elles provoquent encore une autre répercussion. J'ai dit tout-à-l'heure que le capital était un fonds de garantie pour les salaires. Il faut que ce capital existe tout d'abord pour entreprendre une industrie. Comment se forme le capital d'une industrie? Ou bien c'est une industrie traditionnelle dans les familles qu'un père peut transmettre à ses enfants. Il y a beaucoup de parents qui en ce moment, voyant des menaces de grèves, l'incertitude des affaires, ne sont pas disposés à léguer de pareilles aventures à leurs fils. Il y a des industriels, au moins en France, qui, encore en plein âge d'activité, veulent mettre à l'abri ce qu'ils ont gagné et, au lieu de continuer leur industrie, s'en détachent. Il y a des jeunes gens qui étaient disposés, par leur vocation, par leurs habitudes, par leur intelligence, par leur initiative, à continuer telle industrie ou à entreprendre une autre qui se disent : — Ma foi, je ne veux pas risquer toute mon énergie, mes capitaux, ceux de mes parents, ceux de mes commanditaires, dans une aventure qui peut aboutir à une débâcle. Et ces jeunes gens, au lieu de choisir une carrière industrielle, se réfugient dans l'administration ou dans l'armée et, au lieu de déve-

lopper des industries qui contribuent à alimenter les ressources du budget, deviennent budgétivores et diminuent d'autant la puissance de production d'un pays. (*Approbation.*)

Si ces résultats économiques sont déplorables au point de vue des fournisseurs de travail, ils sont non moins déplorables au point de vue des producteurs de tous genres et au point de vue du pays.

Abandonnant en ce moment la question de l'avenir de l'industrie dont vivent tels ou tels grévistes, j'aborde la question immédiate de la perte en salaires. J'ai démontré, tout-à-l'heure, que la grève était un accaparement. Il me suffira de quelques chiffres pour vous montrer qu'elle est le plus grand des luxes pour les salariés.

M. Bevan, calculant les pertes en salaires causées par les grèves, évaluées à 5 fr. et à cinq jours de travail, pour 110 des grèves qui ont éclaté en Angleterre de 1870 à 1879, arrive à un total de 4,468,000 livres sterling, soit 112 millions de francs.

Le ministre du travail aux Etats-Unis a calculé que les grèves de 1881 à 1887 ont coûté 260 millions de francs aux ouvriers.

La perte en salaires de Chicago, en juin-juillet 1894, a été, d'après le rapport de la Commission d'enquête, présidée par M. Carvoll Wright, de 1,820,000 francs pour les 3,100 ouvriers de Pullman; de 7,228,000 fr. pour les 100,000 ouvriers des 24 Compagnies aboutissant à Chicago.

D'après la *Labourd Gazette*, les grèves en Angleterre ont affecté 625,000 personnes en 1893, 306,000 personnes en 1894, mais elle ne donne pas le nombre des journées perdues.

La grève des mineurs du Pas-de-Calais, en 1893, en France, représente 1,722,000 journées perdues et une perte de salaires de 10,600,000 francs, d'après la *Statistique officielle des Mines*.

En Belgique, en 1893, la grève du Hainaut a représenté une perte de 852,000 journées de travail; une diminution de production de tonnes de 495,000 ; la part de l'ouvrier à la tonne étant de fr. 5.27, c'est donc une perte de 2,500,000 francs.

En 1893, il y avait eu, en France, 3,174,000 journées chômées par les grévistes. En les mettant en moyenne à 4 francs, ce qui est en dessous de la vérité,

elles représentent une perte en salaires de 12,696,000 francs.

En 1894, comme il n'y a pas eu de grosses grèves de mines, ni de tissages, ni d'ouvriers du bâtiment, le nombre de journées perdues est tombé à 1,062,000, ce qui représente une perte de 4,128,000 fr., peu de chose relativement : mais somme qui n'est point sans avoir des répercussions profondes sur ceux qui subissent cette perte ; les marchands fournisseurs des grévistes en savent quelque chose.

Que faire ?

Quelle est la conduite à tenir pour atténuer, sinon supprimer cette funeste politique de grèves ? Que faire ? Voilà la question que tout le monde se pose et on la résoud de diverses manières.

Il y a le socialisme patronal, qui considère qu'il peut trancher la question en entourant les ouvriers de toute espèce de soins, d'affection ; en multipliant les points de contact avec lui, en s'occupant de la situation matérielle ou morale des ouvriers, en les logeant, en les nourrissant, en veillant sur leur famille, sur leurs enfants.

J'estime que ce socialisme patronal est une belle idée, empruntée aux traditions patriarcales de la Bible, mais qu'il n'y a aucune espèce de rapport entre un industriel du XIXe siècle et Jacob, se promenant, lui, ses troupeaux, sa tribu, dans les déserts de la Judée. (*Rires.*) Les efforts de l'école de Le Play pour assimiler l'industriel actuel avec le patriarche biblique sont en contradiction avec toute l'évolution humaine et ils n'ont abouti qu'à des crises, parce qu'ils ont multiplié des points de contact. Vous savez combien il est déjà difficile à deux associés dans l'industrie d'être d'accord quand ils ne s'occupent que de leurs affaires industrielles. S'ils veulent rendre l'association plus intime, s'ils veulent multiplier les rapports d'intérêts, y ajouter des rapports d'affection, des rapports d'amitié ; s'ils veulent — que les dames me permettent l'expression —

ajouter à ces rapports des rapports du monde, des rapports féminins, des rapports d'enfants, il y a une occasion perpétuelle de petits conflits. A plus forte raison quand, dans l'association du travailleur avec l'employeur, on veut multiplier les points de contact et quand l'employeur veut s'assurer une espèce de police paternelle, bienveillante et tracassière, sur ceux qu'il emploie, des conflits naissent à tout instant.

La grève de la maison Pullman, — le grand constructeur de wagons américain —, en 1894, vient de la volonté des ouvriers de secouer le joug de sa bienveillance.

La plupart des grèves des mines ont été provoquées par les organisations de philanthropie savante dont les directeurs avaient voulu entourer leur personnel. Le commencement de grève des chemins de fer, en 1891, prit pour prétexte l'économat de la Compagnie d'Orléans à Paris. M. Anatole Leroy-Beaulieu, tout en préconisant les institutions patronales, est obligé de reconnaître dans un article paru dans le dernier n° de *la Revue des Deux-Mondes*, « que l'ouvrier rejette ces bienfaisantes institutions patronales ; qu'il se révolte contre tout patronage, parce qu'à ses yeux patronage implique inégalité, infériorité. Patron vient de *pater*, et se montrerait-il vraiment un père, que le patron ne conquerrait pas toujours le cœur de ses ouvriers ; car, paternelle ou autre, ils ne veulent plus au-dessus d'eux d'autorité sociale. »

Il y a à côté du socialisme patronal, le socialisme d'Etat.

Ce n'est plus l'employeur qui agit dans ce cas, c'est l'Etat qui veut se charger d'intervenir dans les rapports du contrat de travail. Une première qualité manque à l'Etat pour être autorisé à remplir ce rôle. Si l'industriel fait faillite, ce n'est pas lui, Etat, qui subira sa perte et celle de ses créanciers. Quand l'Etat veut introduire un inspecteur dans une manufacture, ou dans un atelier, pour régler les conditions du travail, cet inspecteur est entaché de deux défauts : presque toujours, il est incompétent et puis il est irresponsable. Lorsqu'on multiplie ces inspecteurs sous prétexte d'assurer le bonheur des industriels et des travailleurs, pour

lesquels, depuis 1886, date de la Commission du travail en Belgique, on ne cesse d'élaborer au Conseil supérieur du travail un tas de projets de lois dont quelques-uns sont venus jusqu'à l'application, on oublie toujours ce léger facteur : c'est que si l'inspecteur, au nom de l'État, vient diriger le travail dans l'atelier, peu à peu, il en met à la porte le directeur naturel, l'employeur, celui qui a engagé ses capitaux, qui a fondé l'industrie, qui l'a développée, et une fois que l'employeur se sera retiré, à cause des tracasseries qu'on lui aura suscitées, nous serons en plein collectivisme ! Et l'Etat n'aura plus qu'à mettre la main sur cette entreprise ! (*Approbation.*)

Aussi vous voyez dans tous les programmes socialistes, dans le programme du parti ouvrier belge, notamment, la volonté de resserrer de plus en plus le réseau des lois réglementant le travail. J'ai extrait des discussions du Conseil supérieur du travail de Belgique un certain nombre de demandes de revendications faites par des socialistes qui en font partie. MM. Seffers et Denis, dans la séance du 4 janvier 1895, demandent qu' « aucune amende ne puisse être appliquée aux ouvriers. Quand un ouvrier commettra une faute, une Commission mixte de patrons (?) et d'ouvriers de la même fabrique se prononcera sur l'affaire. La Commission lui fera signer un bulletin et lui exposera sa mauvaise façon d'agir. » (*Rires.*)

Vous avez entendu parler des Conseils d'usine qu'on a essayé d'établir. Ces Conseils d'usine ont pour résultat de déplacer l'autorité et la responsabilité, pour but d'appliquer ce que demandaient MM. Seffers et Denis au Conseil supérieur du travail : C'est que celui qui a la responsabilité de la direction de l'entreprise n'ait plus aucune espèce d'autorité pour la diriger.

M. Weller, l'ingénieur des mines de Mariemont est allé jusqu'à déclarer qu' « un patron ne pouvait renvoyer un ouvrier sans avoir l'assentiment de tous les autres ouvriers, tandis que l'ouvrier pouvait toujours quitter. » Il n'y a plus là contrat synallagmatique. L'employeur serait toujours lié et l'ouvrier toujours délié.

Le jour où vous aurez enlevé à l'employeur toute autorité, vous pouvez être certain du résultat : il disparaîtra. Il ne sera plus question alors de huit

heures de travail, ni d'un minimum de salaire. Le travail ne sera pas même réduit à six heures, ce que demandent M. Vaillant et les Trades-Unions australiens ; à quatre heures, comme le réclame M. Hyndman ; à trois heures, comme l'exige M. Lafargue ; à deux heures, comme le réclamait M. Reimsdorf devant le tribunal de Leipzig ; il ne sera pas même réduit à une heure et demie (rires), comme le demandait le docteur Joynes. Il sera réduit au chiffre que ne peut dépasser aucune surenchère, il sera réduit à zéro parce que l'usine ou la manufacture sera fermée ! (*Applaudissements.*)

Partout, nous constatons la même aberration du socialisme d'Etat. On demande que le directeur industriel n'ait plus aucune espèce d'autorité. Cependant, nous savons tous bien que dans une réunion, fût-elle aussi courtoise que celle-ci, il faut un président qui ait un certain droit de police. Nous savons tous bien que, lorsque le travailleur s'engage à fournir le produit de son travail, il faut qu'il le fournisse dans certaine condition. Quand un négociant s'engage à fournir un produit dans des conditions déterminées, s'il y manque, il est considéré comme fraudeur, il est passible pour le moins de dommages-intérêts, il perd son crédit ; nous en revenons à ce fait, c'est que, pour assurer l'exécution loyale de tout contrat, il faut une sanction. Il faut cette sanction dans le contrat de travail comme dans le contrat d'échange. Elle doit être établie de deux manières : ou bien je vous fais un procès si vous n'exécutez pas bien, ou je ne veux plus m'adresser à vous comme fournisseur si vous avez cessé de me fournir la qualité ou la quantité que je vous demandais. Nous devons nous séparer.

Qu'est-ce que la séparation de l'acheteur du travail et du vendeur du produit du travail ? C'est le renvoi, c'est la mise à la porte, c'est la cessation des rapports entre l'employeur et le salarié, comme la cessation des rapports entre l'acheteur et le vendeur de tel objet, de telle marchandise. Et vous voulez mettre un tiers entre les deux parties ; et ce tiers sera un inspecteur d'Etat, délégué, s'il est choisi par voie élective, d'une Association qui aura à sa tête un de ces professionnels de grèves dont je parlais tantôt. Il le sera peut-être lui-même, comme nous le voyons par l'exemple de tant de délégués mineurs en France. On

aboutira à un résultat complétement négatif; ce sera la ruine pour l'employeur et pour le fournisseur du travail qui ne trouvera plus à vendre son travail, parce que les portes se seront fermées devant lui.

On parle beaucoup d'arbitrage. Qu'est-ce que l'arbitrage ? En matière civile, il est prévu par le Code de procédure civile; en matière commerciale, c'est l'intervention d'un tiers qui se produit lorsque deux parties ne sont pas d'accord sur l'interprétation d'une convention. Qu'entendent, par arbitrage obligatoire ou facultatif, aussi bien les socialistes d'Etat que les socialistes révolutionnaires ? Par l'arbitrage obligatoire, on entend que ce sera une tierce personne qui viendra fixer les conditions d'achat ou de vente de la marchandise résultant du travail. Admettriez-vous actuellement qu'il y eût un tiers, un conseil, un organisme quelconque qui viendrait fixer les conditions d'achat ou de vente de telle ou telle marchandise ? Admettriez-vous qu'il y eût un arbitre qui vînt s'interposer entre un acheteur et un vendeur de blé pour dire au vendeur : — Vous demandez trop cher, et à l'acheteur : — Vous offrez trop bon marché. Or, c'est ce qu'on veut obtenir par l'arbitrage obligatoire entre grévistes ou employeurs qui ne veulent pas accepter leurs conditions respectives. En réalité, ces questions doivent se régler comme les autres questions d'achat et de vente, c'est-à-dire sans un intermédiaire, qui est toujours irresponsable, sans un intermédiaire qui n'a pas la responsabilité de la faillite, des engagements, des débouchés. On doit laisser en présence les deux partis seuls intéressés.

A ces Conseils d'arbitrage, je préférerais de beaucoup la théorie des meneurs soutenue par M. Julien Weiler. Si nous reconnaissons que les ouvriers ont le droit de demander des modifications dans la rémunération de leur travail, selon leurs appréciations vraies ou fausses, comme tout vendeur a le droit de demander des augmentations de prix de ses produits, des intermédiaires sont utiles dans les grandes usines : les travailleurs doivent pouvoir se réunir pour vendre en gros le produit de leur travail, comme les manufactures vendent en gros leurs produits.

C'est exact. Il serait beaucoup plus facile à l'in-

dustriel de s'entendre avec certains délégués qui spécifieraient pour tous les autres travailleurs et les engageraient sous leur responsabilité, pour un temps donné, à telles ou telles conditions. Mais on l'a essayé. Pour que ce système pût réussir, il eût fallu que ces délégués, émanant d'une majorité, prissent d'abord au sérieux leur responsabilité et voulussent bien respecter les droits de la minorité ou des abstentionnistes. Pas du tout. On les a vus partout se constituer en antagonistes des « patrons » et en tyrans de ceux des intérêts de qui ils n'avaient pas été chargés. Quand les employeurs leur ont donné accès auprès d'eux, ils ont ratifié leur autorité à l'égard de ceux qui la lui refusaient. Ils sont devenus leurs complices, non seulement contre eux-mêmes, mais contre les ouvriers timides et passifs qui demandaient la paix et à qui ces meneurs accrédités ont imposé la guerre.

L'intermédiaire manque donc ; il ne pourra jouer un rôle normal que lorsque les fournisseurs de travail auront une idée nette du contrat de travail. Il en est de même pour les Bourses du travail, dont la conception première est due à un de vos compatriotes, M. G. de Molinari. Elles n'ont été jusqu'à présent, en France, que des foyers de guerre sociale. Elles n'ont jamais servi à régler le cours du salaire, selon l'offre et la demande, ce qui serait leur unique raison d'être.

J'ai surtout cru utile d'insister sur les préjugés socialistes qui courent le monde actuellement et que j'ai définis l'*endosmose socialiste*. Non seulement il y a des travailleurs plus ou moins égarés par les prédications des meneurs socialistes, mais il y a beaucoup de personnes qui, par leur pratique des affaires, par la netteté avec laquelle elles envisagent les questions auxquelles elles sont mêlées, devraient se rendre un compte exact de ce qu'elles valent et qui, peu à peu, au lieu de se cantonner dans certains principes bien établis, se laissent imprégner par ces préjugés et se disent : Au fond, il y a quelque chose à faire dans ce sens ! Et elles se laissent aller à toute espèce de concessions dont elles n'envisagent ni le caractère ni les conséquences.

Quant aux socialistes révolutionnaires, vous connaissez tous leurs doctrines. Je viens de les rappeler

en fait de grève. Ils considèrent que c'est un acte de la guerre sociale, de la lutte des classes. Par conséquent, il n'y a pas à discuter avec eux, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de leur opposer un *veto* absolu et de se mettre en garde contre leurs actes.

En réalité, il n'y a qu'un seul remède à apporter aux difficultés de la situation actuelle : c'est la précision du contrat d'échange entre employeur et salarié, c'est de déterminer d'une manière nette la notion du caractère du contrat de travail, c'est de laisser de côté toutes les considérations plus ou moins sentimentales qui viennent l'obscurcir. Un vieux proverbe dit : «Les bons comptes font les bons amis.» Commençons par faire de bons comptes, puis les rapports de sympathie, de bonne amitié pourront s'y ajouter, mais par surcroît.

Les bons comptes font les bons amis, voilà le principe.

Il faut que le contrat de travail entre l'employeur et le salarié soit toujours déterminé avec exactitude ; il faut que le salarié sache exactement ce que vaut son salaire nominal.

Et, au point de vue du socialisme patronal, je ferai observer que jamais le travailleur ne tient compte que du salaire nominal, en espèces, qu'il touche. Quant aux avantages indirects, il ne les voit pas exactement et on le comprend, parce qu'ils sont toujours très-difficiles à calculer. C'est le salaire perçu en espèces qui doit être la base de tout contrat de travail ; il faut le déterminer avec netteté, de façon qu'il n'y ait aucune équivoque le jour de la paye, et voilà tout. Le vieux truck-system était odieux ; le truck-système philanthropique ne vaut guère mieux.

Partout où on le peut, il faut remplacer le travail à la journée par le travail aux pièces. A Verviers, il n'y a pas de difficultés sous ce rapport. Qu'est-ce que le travail aux pièces ? C'est la substitution la plus complète du travail libre au travail servile, le vieux travail servile dans lequel l'ouvrier devait son temps, tout son temps au patron. Le patron avait le droit de lui dire : Vous êtes un paresseux ; il avait le droit de l'inciter par des excitations de ce genre, par des reproches, par des punitions. Qu'est-ce que la substitution du travail aux pièces ? Le salarié est un en-

trepreneur ; il produit tant, il gagne tant, il travaille comme il l'entend ; le compte est réglé d'après la qualité et la quantité du travail ; l'employeur n'a pas à lui dire qu'il ne travaille pas assez.

Est-ce que le travail aux pièces n'est pas la démonstration que le salariant ne paye pas le travail, mais le produit du travail, et que, en réalité, le travailleur n'est à son égard qu'un fournisseur de certains produits comme tout autre commerçant, comme tout autre vendeur à tout autre acheteur ? (*Approbation.*)

Dernièrement, à propos de je ne sais quel événement, un sénateur français, M. Ranc, disait : « C'est très-bien, mais il faudrait que les industriels, les propriétaires, les capitalistes fissent leur nuit du 4 août. » Je lui répondis : « Soit, je suis convaincu que la plupart feraient volontiers leur nuit du 4 août ; mais quels sont les privilèges actuellement qu'un propriétaire ou un industriel peut venir apporter en sacrifice à la tribune d'une assemblée d'un pays civilisé quelconque ? » Mon interlocuteur, M. Ranc, ne se pressa pas de me répondre. Comme j'insistais : « Mais dites donc quel est ce programme de la nuit du 4 août que nous pouvons faire ? » Il finit par me dire : « Ce n'est pas mon affaire. Découvrez-le ! » Ceux qui viennent nous demander de faire notre nuit du 4 août ne peuvent répondre à cette question, non plus que ceux qui parlent au nom du parti ouvrier ou du 4e Etat ne peuvent déterminer exactement quel est le 4e Etat ni quel est le parti ouvrier, à quel signe on peut le reconnaître, où il finit et où il commence.

Avant 1789, homme du Tiers-Etat, je pouvais distinguer aisément un noble ou un membre du clergé ; ils avaient des privilèges, des prérogatives que je n'avais pas ; ils pouvaient avoir accès à des places auxquelles je ne pouvais pas prétendre. Moi, j'avais des charges dont ils étaient exonérés. Actuellement, nous sommes tous égaux devant la justice, devant la propriété, devant l'impôt ; nous sommes égaux les uns à l'égard des autres. En Belgique, comme en France, nous sommes égaux au point de vue politique à l'égard du suffrage. Je demande à quel signe on peut reconnaître le parti ouvrier comme constituant une classe distincte du reste de la nation ?

Les socialistes nous disent : « Vous êtes la bourgeoisie capitaliste et, au contraire, nous sommes les prolétaires. » Prolétaires, dans quelle mesure ? Tout porteur de livret à la Caisse d'épargne commence à être propriétaire ; toute personne qui possède un mobilier ou un capital, si petit qu'il soit, une maisonnette, un lopin de terre est propriétaire relativement à celui qui n'a ni mobilier ni épargne. Aujourd'hui, quand on veut invoquer devant nous un sacrifice dans le genre de celui de la nuit du 4 août, il est impossible de montrer les priviléges qui appartiennent à telle classe de la société et dont on peut demander l'abolition. Nous sommes dans une période d'égalité complète. Il n'y a entre les divers individus que des différences d'éducation, d'aptitudes et de caractères. Ce n'est pas en nivelant les individus sous l'oppression du parti socialiste qui, le jour où il serait parvenu au pouvoir, se trouverait au-dessus de ceux qu'il aurait dépouillés et ne pourrait s'y maintenir que par la violence, que nous arriverions à une égalité plus grande que l'égalité actuelle.

Notre conception sociale est autre ; nous voulons la liberté pour tous, la liberté pour chacun de développer ses aptitudes au maximum ; nous voulons en même temps la sécurité pour chacun. Nous voulons que le produit de son travail et de ses efforts lui soit garanti. Nous ne voulons pas essayer d'atteindre un idéal de paix sociale en commençant par fomenter la guerre sociale. Sous un régime de liberté, tous les intérêts sont respectés et il vaut mieux, pour fonder la paix sociale, commencer par essayer de s'entendre, plutôt que d'essayer d'allumer des discordes et des haines entre citoyens ! (*Applaudissements prolongés.*)

Yves GUYOT

LE TRAVAIL

ET

LE SOCIALISME

LES GRÈVES

CONFÉRENCES

Données à l'Association libérale de Liége,
le 19 mai 1895,
et à l'Association libérale de Verviers,
le 21 mai 1895.

LIÉGE

Imp. du journal *la Meuse*, boul. de la Sauvenière, 10

1895

Yves GUYOT

LE TRAVAIL

ET

LE SOCIALISME

LES GRÈVES

CONFÉRENCES

Données à l'Association libérale de Liége,
le 19 mai 1895,
et à l'Association libérale de Verviers,
le 21 mai 1895.

LIÉGE
Imp. du journal *la Meuse*, boul. de la Sauvenière, 10
1895

Yves GUYOT

LE TRAVAIL

ET

LE SOCIALISME

LES GRÈVES

CONFÉRENCES

Données à l'Association libérale de Liége,
le 19 mai 1895,
et à l'Association libérale de Verviers,
le 21 mai 1895.

LIÉGE
Imp. du journal *la Meuse*, boul. de la Sauvenière, 10
1895

Yves GUYOT

LE TRAVAIL

LE SOCIALISME

LES GRÈVES

CONFÉRENCES